



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	2
Le changement dans la continuité ou la continuité dans le changement.....	2
3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	4
La protection sociale à l'heure des choix !	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE.....	7
Les ménages en mode épargne.....	7
LE COIN DE LA RETRAITE.....	13
Les 17 millions de retraités au rapport	13
Rachat de trimestres et réforme des retraites, font-ils bon ménage ?	21
L'épargne retraite en croissance malgré la crise sanitaire	22
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	28
Les jeunes, l'épargne et la retraite, des relations complexes	28
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE.....	43
Tableau de bord des produits d'épargne	44
Tableau de bord des marchés financiers	45
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	46
Tableau de bord de la retraite.....	47

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ OU LA CONTINUITÉ DANS LE CHANGEMENT

Nous, Français, sommes prompts à la critique et à la division. Nous aimons l'autoflagellation au point d'en perdre la raison. Dans un système vertical, tout remonte, sans nuance et sans filtre, au sommet. Le Président de la République, le gouvernement sont sommés de résoudre tous les problèmes, des plus futiles aux plus importants. Dans les faits, nous demandons surtout l'immobilisme. Toute réforme étant synonyme de régression, il est sage de ne rien modifier. Le changement serait une vue de l'esprit. À l'occasion des campagnes électorales de 2022, des candidats ont ainsi affirmé qu'il n'y avait pas de motifs pour engager une éventuelle réforme du système de retraite. L'augmentation du nombre de retraités qui passera de 17 à 23 millions d'ici 2050 n'aurait donc pas d'incidence sur les équilibres financiers des régimes de retraite. Le report de l'âge de départ à la retraite n'est pas la seule solution. Il y en a d'autres, telles que l'augmentation des cotisations, la baisse des pensions, l'allongement de la durée de cotisation, le développement de l'épargne retraite, etc. Il peut et même il doit y avoir un débat évidemment sur le

pois des retraites en France. Il convient également de s'interroger sur la bonne répartition des charges au sein de la nation, entre les actifs et les inactifs. En revanche, mettre un voile pudique sur cette affaire est digne de la politique de l'autruche. Il en est de même au niveau de la santé. Depuis plusieurs décennies, le principe est de gagner du temps. Le système vit sur une mythologie d'un autre siècle. Le principe de l'exercice libéral de la médecine est une illusion. Les médecins sont rémunérés par la Sécurité sociale. Si auparavant, ils acceptaient les contraintes de l'exercice libéral en ne comptant plus leurs heures, désormais, les jeunes souhaitent être salariés. À l'hôpital, l'organisation demeure militaire, hiérarchique. Aides-soignants et infirmiers sont mal rémunérés et ne sentent pas reconnus. Les médecins et les administratifs sont en guerre permanente. Les démissions dans le secteur public cachent un mal-être permanent. Les arrangements pour améliorer, financièrement, la situation du personnel hospitalier sont multiples mais il n'est pas certain que le patient et le contribuable en sortent gagnants. Le sous-investissement chronique a pour corollaire que les hôpitaux

ressemblent à des prisons et que les chambres avec plusieurs lits sont encore trop souvent la règle. Une plus grande autonomie, une responsabilité de tous les acteurs, un plus grand nombre de passerelles entre les différents corps, une modernisation des équipements devraient être étudiés par la nouvelle Assemblée nationale. L'autre sujet que les gouvernements se transmettent sans réellement le traiter, est celui de la dépendance. Le Président Emmanuel Macron, lors de son premier mandat, a créé la 5^e branche en charge de l'autonomie. Il faut désormais la doter d'un réel contenu. Pour le moment, il y a eu de la tuyauterie mais rien n'a changé pour les familles concernées par la dépendance d'un ou d'une proche. La France manque de structures permettant d'accueillir des personnes dépendantes souffrant de pathologies multiples et graves. Elle manque de professionnels spécialisés

dans ce difficile domaine. Des progrès doivent être réalisés pour traiter la douleur et accompagner au mieux les personnes en fin de vie. Les députés de la XVI^e législature se grandiraient en acceptant de débattre de la délicate question de l'euthanasie.

Depuis 1945, la France a connu plusieurs mutations. Elle s'est industrialisée puis désindustrialisée, elle s'est tertiarisée, urbanisée, digitalisée, un papy-boom a succédé à un baby-boom. La société s'est laïcisée, l'individualisme a progressé. Ces multiples bouleversements ne peuvent pas rester sans incidences sur notre protection sociale qui n'est que le miroir de notre société. L'immobilisme serait mortifère. Au nom du darwinisme, tout être vivant doit s'adapter à son environnement faute de quoi il disparaît.

Jean-Pierre Thomas

3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

LA PROTECTION SOCIALE À L'HEURE DES CHOIX !

En passant directement de la crise sanitaire à la crise ukrainienne, n'avons-nous pas oublié l'ardente nécessité de la modernisation du système de protection sociale ?

Avant tout, malgré ses faiblesses, sa complexité, notre système de protection sociale a réussi à endiguer les différentes vagues. Les hôpitaux ont pu gérer des dizaines de milliers de patients sans avoir besoin de recourir à l'horrible sélection des patients. Durant l'épidémie, le taux de pauvreté est resté stable, le pouvoir d'achat des ménages a même réussi à augmenter malgré le recul du PIB de plus de 8 points. En quelques mois, la quasi-totalité des Français ont été vaccinés, ce qui a nécessité des efforts logistiques de premier ordre.

La crise a révélé évidemment certains dysfonctionnements dont certains étaient connus depuis de nombreuses années. La faible agilité du système a été patente au début de l'épidémie avec la difficile coordination des différents acteurs de la santé. La question n'était pas tant celle de l'insuffisance de lits que de la possibilité de faire travailler ensemble le secteur privé et le secteur public. Au fil des vagues, des progrès ont été réalisés.

Face à la soudaineté de la crise, des pénuries sur certains équipements ou produits se sont fait jour. Il est difficile de prévoir l'imprévisible. La France, avec ses partenaires européens, a réussi, après les errements des premières semaines, à faire face et à réduire progressivement la létalité de l'épidémie. Le problème des urgences, criant avant la crise, l'est encore plus aujourd'hui avec des équipes qui sont exténuées. Faute de personnel, des services doivent être fermés. Les « urgences » sont devenues, avec l'arrêt des gardes des médecins généralistes, la voie de passage obligée pour de nombreuses familles dès la moindre alerte de santé. Ils ne sont plus un service d'urgences dans le sens ancien du terme. Ce service est désormais amené à gérer en urgence toutes les pathologies. Il en résulte, sans surprise, un engorgement.

Si de nombreuses critiques ont été exprimées depuis le début de l'épidémie, force est de constater que la seule proposition qui semble se dégager repose sur l'augmentation des dépenses publiques et la création de nouveaux postes de médecins, d'infirmiers ou d'aides-soignants. La réponse budgétaire est la plus simple à exprimer car elle ne suppose pas, en

soi, de réformes. La France est un des pays européens qui consacre le plus pour la santé, environ 12 % du PIB. Le nombre de médecins y est un des plus élevés d'Europe en prenant naturellement en compte la taille de la population. Il en est de même pour les personnes travaillant dans les hôpitaux. Une rationalisation s'impose avec la mise en place d'un service de gestion des problèmes de santé du quotidien afin de mettre un terme à la saturation des urgences. La création de maisons de santé, la création d'une équipe autour du généraliste avec l'appui d'aides-soignants et d'infirmiers constituent des solutions à développer. Il faut libéraliser un système qui reste empreint de verticalité quasi militaire. Il est logique que les pharmaciens puissent désormais vacciner. Il faut élargir les compétences des infirmiers et des aides-soignants. Les médecins doivent être des chefs d'équipe et jouer pleinement leur rôle dans le diagnostic et la recherche de solutions. Les médecins généralistes devraient avoir accès à des moyens techniques facilitant leurs missions.

Cette rationalisation est indispensable car le vieillissement de la population s'accélérera dans les prochaines années et les besoins de soins ne feront qu'augmenter. La question des déserts médicaux devra être traitée. Aujourd'hui, les pharmaciens n'ont pas une totale liberté d'installation. Il faudrait peut-être lancer une réflexion pour les médecins. Avec l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, il

faudra tout à la fois plus de professionnels de santé et des innovations pour faciliter le maintien de ces personnes à domicile. Le développement du contrôle à distance de la santé des patients constitue une des voies à promouvoir tout comme la téléconsultation. Il faudrait également travailler sur les modes de rémunération des professionnels de la santé qui aujourd'hui sont dans une logique d'actes plus que de prévention et de suivi.

Avec un déficit de 2,6 milliards d'euros pour le régime général, y a-t-il urgence à réformer le système d'assurance retraite en France ?

2,6 milliards d'euros, aujourd'hui et une dizaine d'ici 2030. Au-delà des déficits, la question du niveau des pensions et celle de la répartition des charges entre les générations ne peuvent pas être éludées. La nécessité de revaloriser les petites pensions, celles inférieures à 1 200 euros apparaît légitime. Il est également admis que le pouvoir d'achat des pensions doit être maintenu. Or, toute revalorisation d'un point des pensions coûte 3,4 milliards d'euros sur un an. La France est le pays qui, avec l'Italie, consacre le plus de sa richesse nationale à la retraite, environ 14 % du PIB. Cet effort est essentiellement supporté par les actifs. Une augmentation des dépenses de retraite renchérirait le coût du travail et pèserait tout à la fois sur la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des salariés.

Les Français sont attachés à un départ à la retraite autour de 62 ans. Ils sont majoritairement hostiles au report à 64 ou à 65 ans. À l'occasion des différentes enquêtes menées par le Cercle de l'Épargne, ils indiquent, par ailleurs, qu'ils sont inquiets pour l'évolution du montant de leurs pensions. Ils soulignent également qu'ils ne sont pas opposés au principe d'une réforme. Faut-il alors jouer sur l'allongement de la durée de cotisation qui est une mesure qui touche moins ceux qui ont travaillé tôt ? Faut-il aller vers un système en compte notional qui permet de prendre en compte l'espérance de vie pour le calcul des pensions ? Il serait imaginable de s'affranchir de l'âge légal de départ à la retraite sous réserve que les assurés acceptent, le cas échéant, des pensions réduites.

Reportée de quinquennat en quinquennat, la réforme de la dépendance sera-t-elle enfin adoptée ?

Il y a dix ou quinze ans, la dépendance était un problème de moyen et long terme. Entre-temps, c'est devenu une question de court terme. Les premières générations de baby-boomers atteignent les 80 ans, âge à partir duquel les soucis de santé peuvent se multiplier. Tous les seniors n'ont pas vocation, fort heureusement, à devenir dépendants mais ce risque augmente avec l'âge. La France compte actuellement deux millions de personnes dépendantes. D'ici le milieu

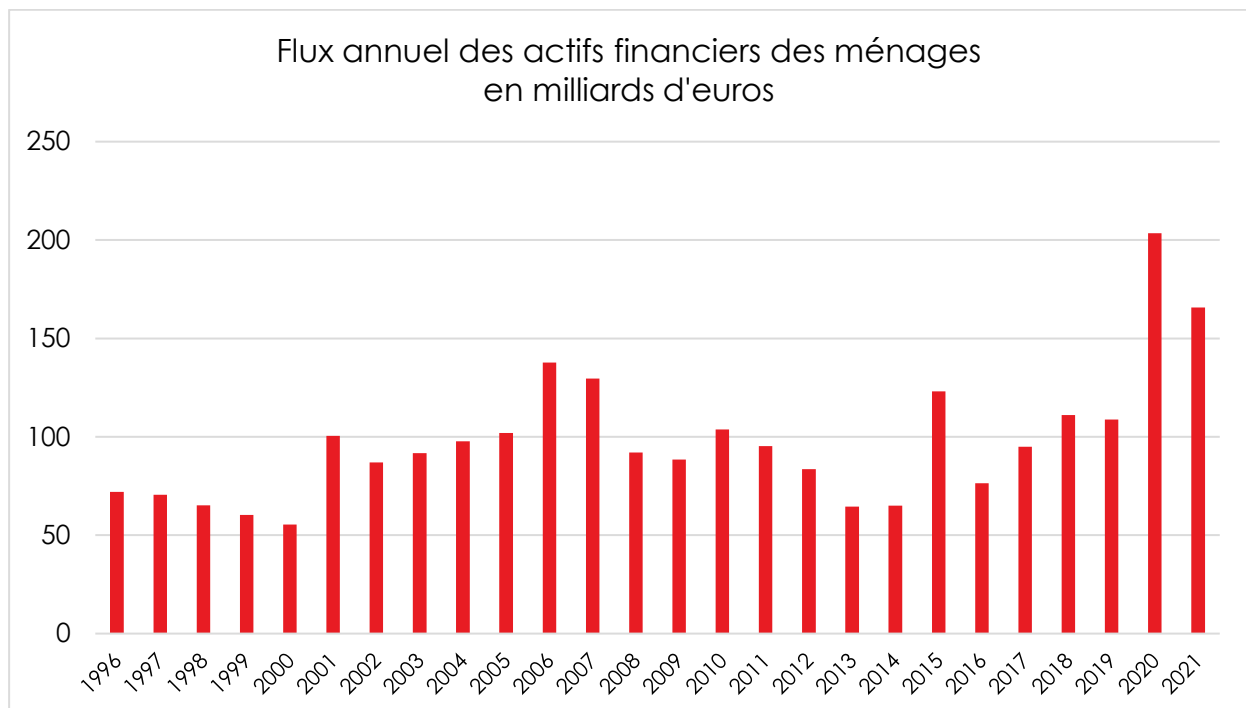
du siècle, leur nombre sera multiplié par deux. Une telle augmentation suppose une progression du personnel en charge des personnes âgées. Elle suppose la création de maisons d'accueil de jour et d'EHPAD. La dépendance est tout à la fois une question d'hébergement et de santé. Souvent atteintes de multipathologies, les personnes dépendantes doivent accéder à de multiples soins de qualité. La préférence légitime donnée au maintien à domicile exige la mise en place d'une logistique importante. La possibilité de bénéficier d'infirmiers et d'aides-soignants qualifiés sept jours sur sept constitue un véritable défi à organiser. La dépendance suppose des moyens budgétaires conséquents. Faut-il augmenter les cotisations sociales pesant sur les actifs ou demander aux retraités d'assumer, en partie, ce risque ? Les enquêtes du Cercle de l'Épargne indiquent que les Français penchent pour un financement public sachant que celui-ci pourrait être limité. Lors du premier mandat d'Emmanuel Macron, le Parlement a décidé la création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale dédiée à la dépendance. Cette branche a reçu certaines compétences et moyens de financement issus des autres branches. Il faut désormais clarifier les responsabilités entre les différents acteurs concernés...

LE COIN DE L'ÉPARGNE

LES MÉNAGES EN MODE ÉPARGNE

Les flux financiers des ménages pour l'année 2021 ont atteint 165,8 milliards d'euros contre 203,4 milliards d'euros en 2020 et 108,8 milliards d'euros en 2019. Avant la crise sanitaire, le flux d'épargne annuel était voisin de 100/110 milliards d'euros. Depuis 1996, la collecte de 2021 est la deuxième la plus élevée après celle de 2020.

Cette épargne financière reste majoritairement investie dans des produits de taux (114,9 milliards en 2021). Les flux de placements vers les produits de fonds propres demeurent néanmoins à des niveaux exceptionnels (54,3 milliards en 2021 après 53,9 en 2020).



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

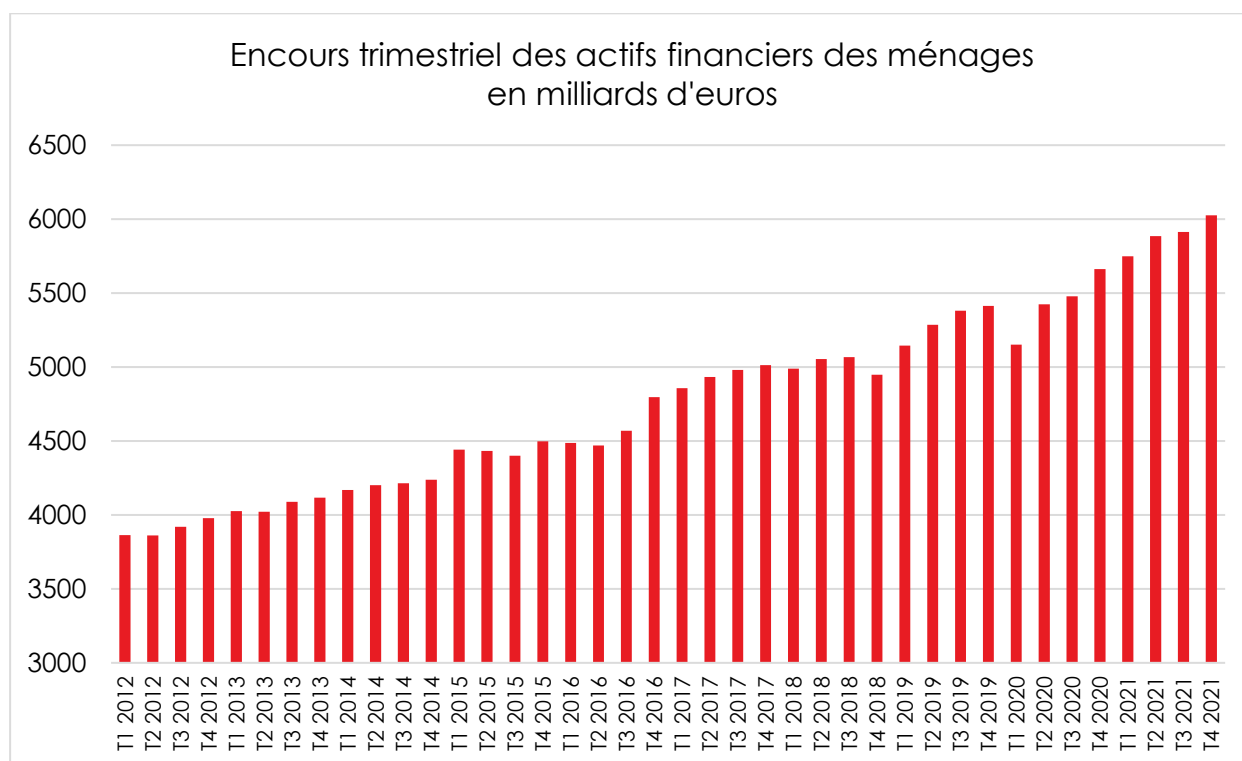
Au quatrième trimestre 2021, avec la levée des restrictions sanitaires et les fêtes de fin d'année, les ménages ont réduit leur effort d'épargne. Les flux nets des principaux placements

financiers des ménages sont ainsi revenus à des niveaux proches de ceux d'avant pandémie (31 milliards après 41,2 milliards au troisième trimestre). Les ménages placent des

montants plus faibles en numéraire et dépôts à vue (6,3 milliards contre 19,6 milliards au troisième trimestre) et procèdent à des retraits sur leurs livrets d'épargne réglementée (-0,2 milliards au quatrième trimestre). En revanche, les flux en assurance vie et épargne retraite sont en hausse, tant pour les supports en euros que pour ceux en unités de compte (12,5 milliards après 7,6 milliards).

PLUS DE 6 000 MILLIARDS D'EUROS DE PATRIMOINE

Le patrimoine financier brut des ménages a atteint le niveau record de 6 025 milliards d'euros au dernier trimestre 2021 contre 5 662,2 milliards d'euros au quatrième trimestre 2020. Cette hausse est imputable au maintien d'un fort taux d'épargne et d'une augmentation importante de la valeur des actions.

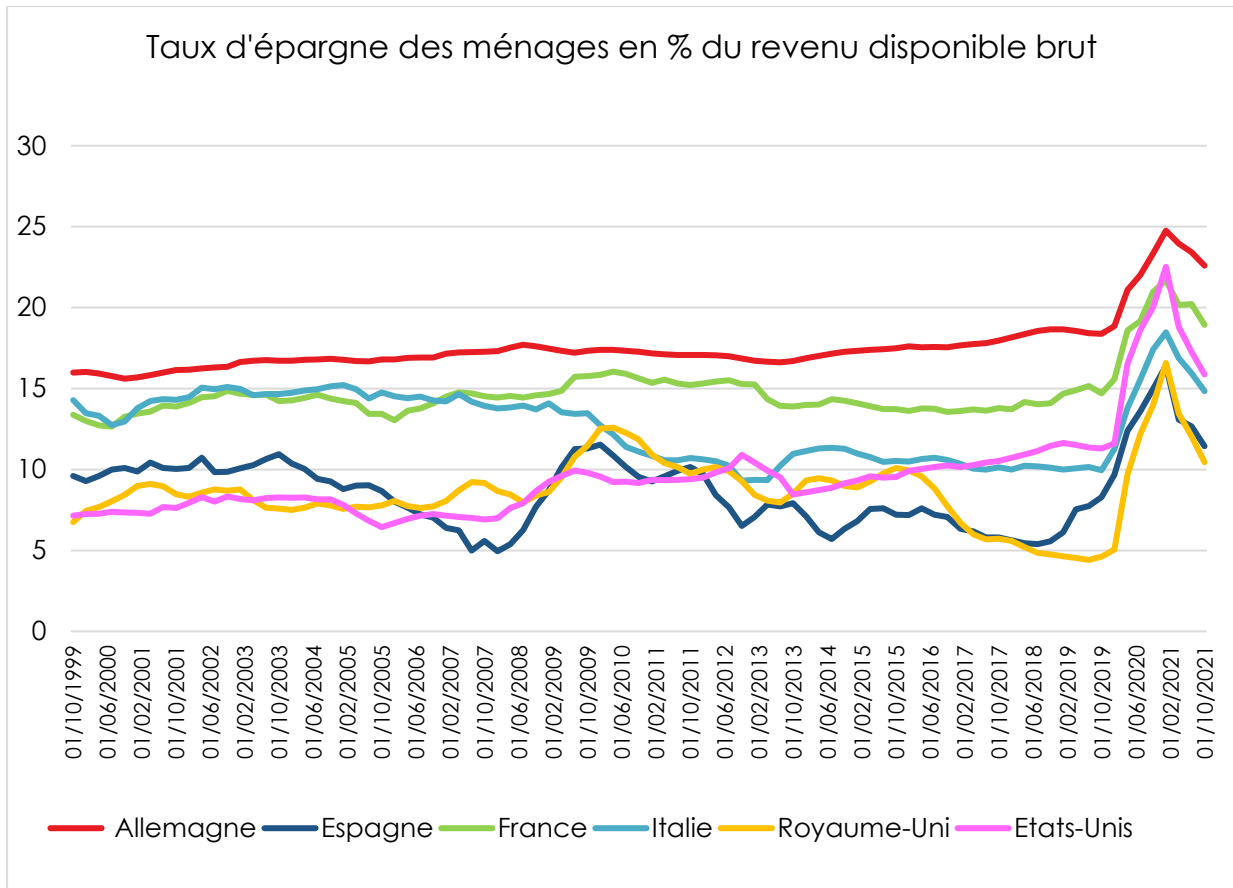


Cercle de l'Épargne - données Banque de France

LES FRANÇAIS TOUJOURS À LA POINTE POUR L'ÉPARGNE EN EUROPE

Fin 2021, l'Allemagne et la France sont les deux principaux pays de

l'OCDE ayant les taux d'épargne les plus élevés. Dans aucun des grands États de l'OCDE, le taux d'épargne n'a retrouvé son niveau d'avant crise.

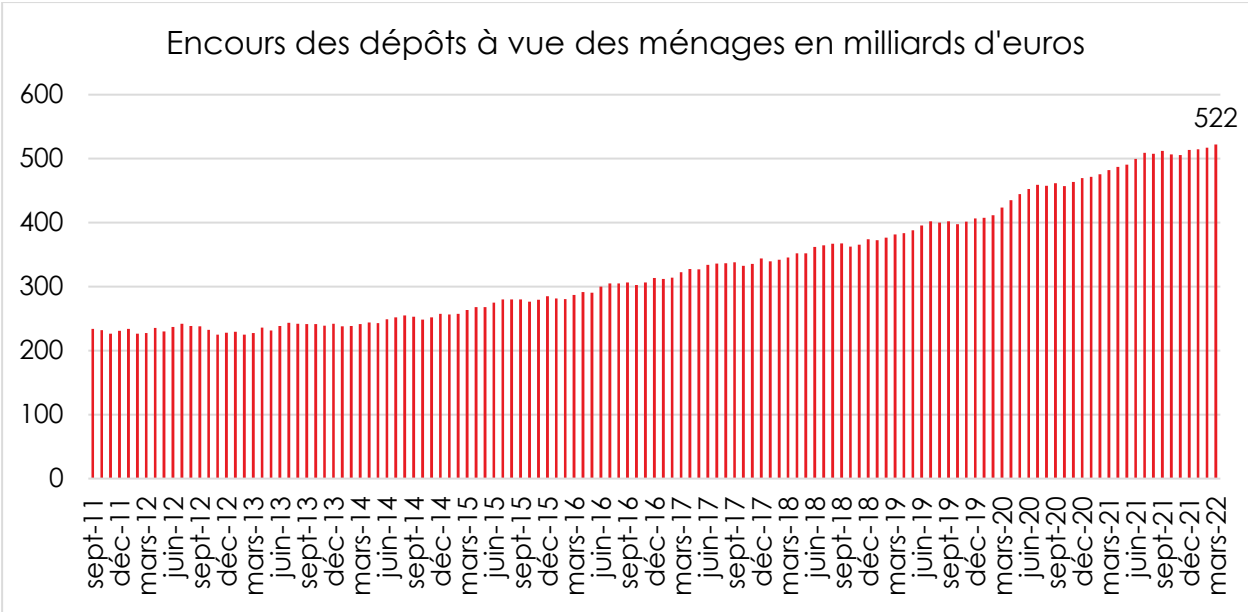


Cercle de l'Épargne – Banque de France

UN PREMIER TRIMESTRE 2022 MARQUÉ PAR UNE FORTE PROGRESSION DE L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

Avec la vague Omicron, la guerre en Ukraine, la résurgence de l'inflation, les ménages demeurent attentistes et prudents. Selon les informations fournies par la Banque de France, la Caisse des Dépôts, l'INSEE et France Assureurs, l'effort d'épargne reste soutenu après avoir connu un léger repli au dernier trimestre 2021.

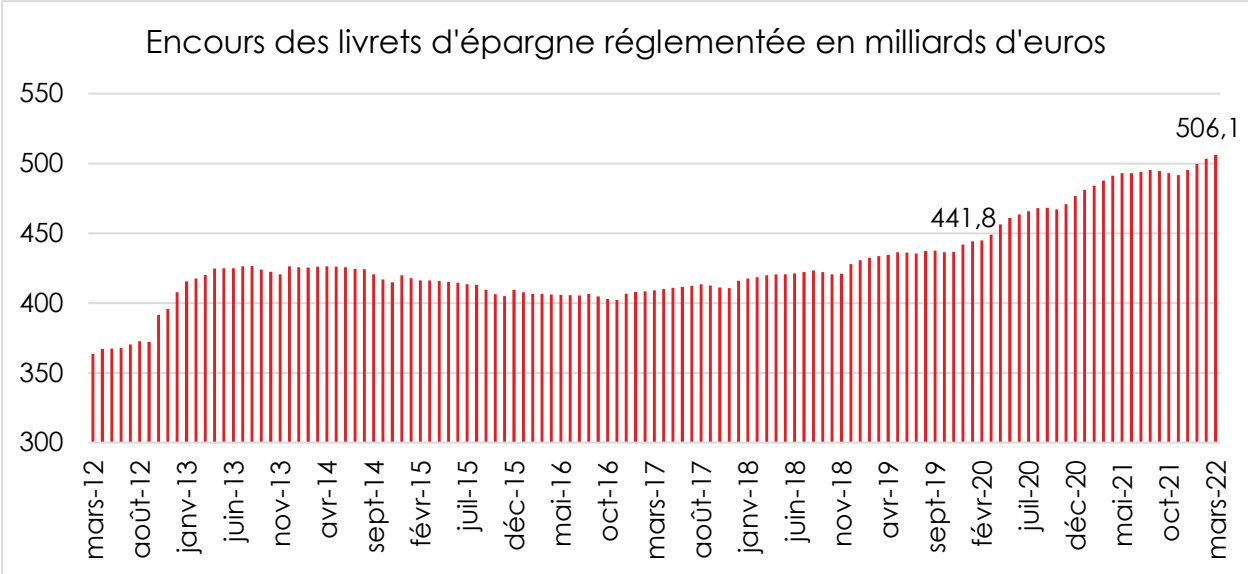
Les placements en numéraire et sous forme de dépôts auprès des banques, y compris l'épargne réglementée, sont en augmentation (23,7 milliards d'euros contre 13,6 milliards au quatrième trimestre). L'encours des ménages en dépôts à vue atteint un nouveau record à 522 milliards d'euros.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Au cours du premier trimestre 2022, l'épargne réglementée a encore battu de nouveaux records. L'encours des Livrets A, des LDDS, des LEP, des Livrets Jeune et de l'épargne logement s'élevait fin mars 2022 à 506,47 milliards d'euros, soit 60 milliards d'euros de plus que fin

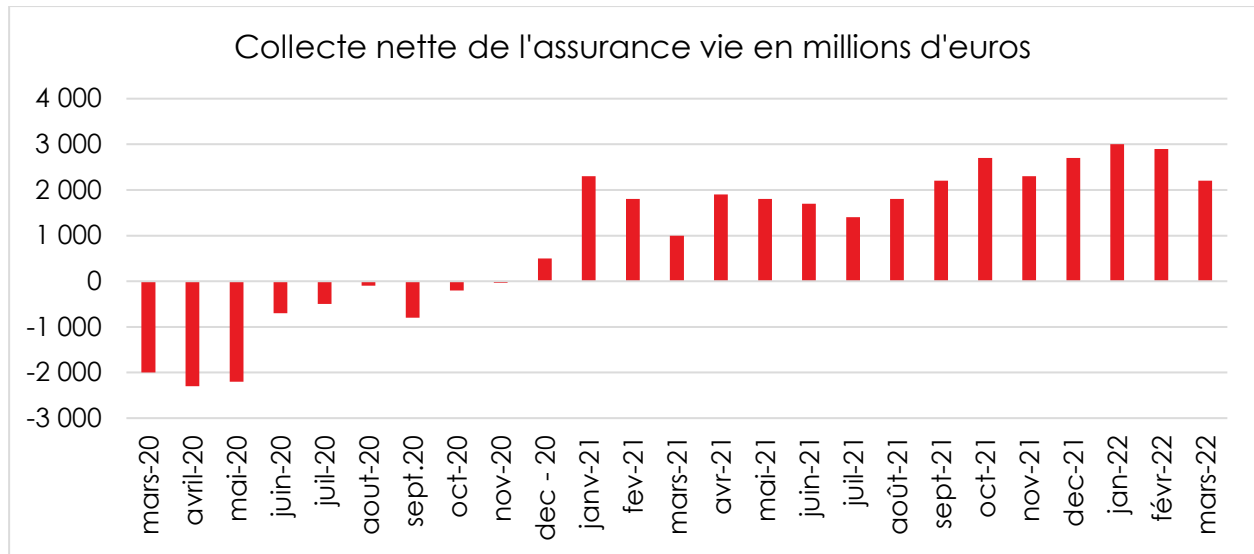
2019 avant le début de la crise sanitaire. Le relèvement du taux du Livret A à compter du 1^{er} février 2022 a soutenu la collecte qui a atteint 14 milliards d'euros pour les trois premiers mois de l'année.



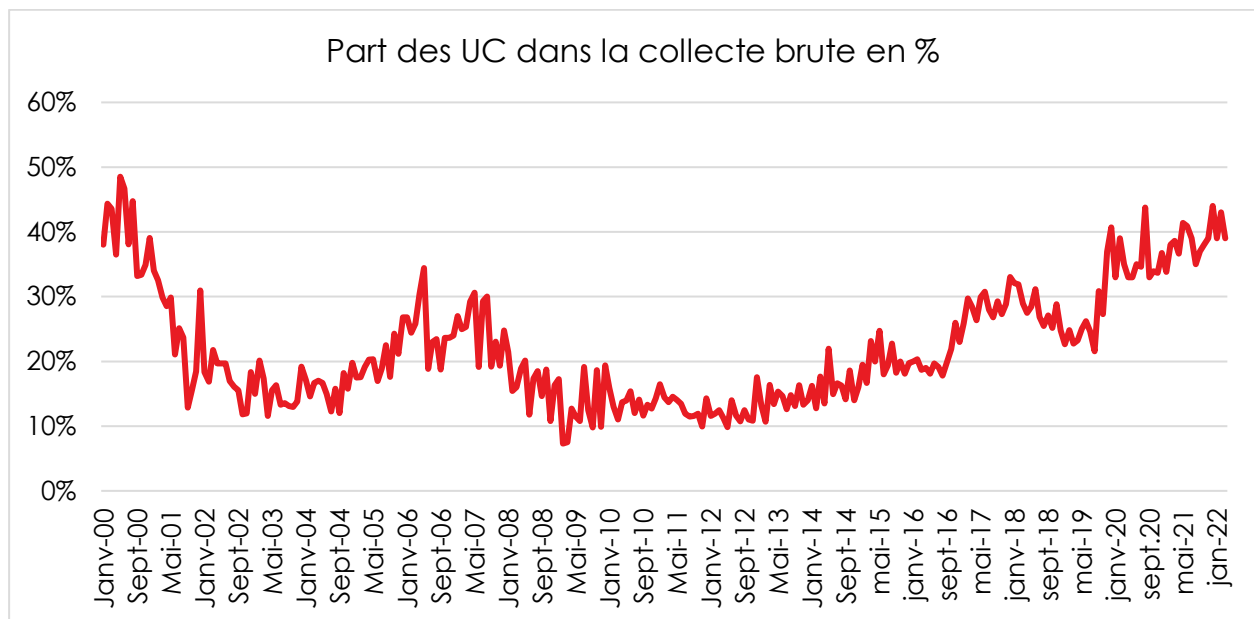
Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Le flux des contrats d'assurance vie demeure positif grâce aux unités de compte. La part des unités de

compte dans la souscription se maintient autour de 40 % dans un contexte boursier plus volatil.



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs



Cercle de l'Épargne – France Assureurs

Le relèvement du taux du Livret A le 1^{er} février 2022 et les incertitudes liées à la résurgence de l'inflation et à la guerre en Ukraine conduisent les

ménages à renforcer leur épargne de précaution.

Les ménages devraient à un niveau élevé leur effort d'épargne au cours du premier semestre avec néanmoins un essoufflement progressif. Face à la remontée de l'inflation, le premier réflexe est d'accroître son épargne pour se prémunir des hausses de prix à venir et pour maintenir constante, en valeur réelle, son encaisse.

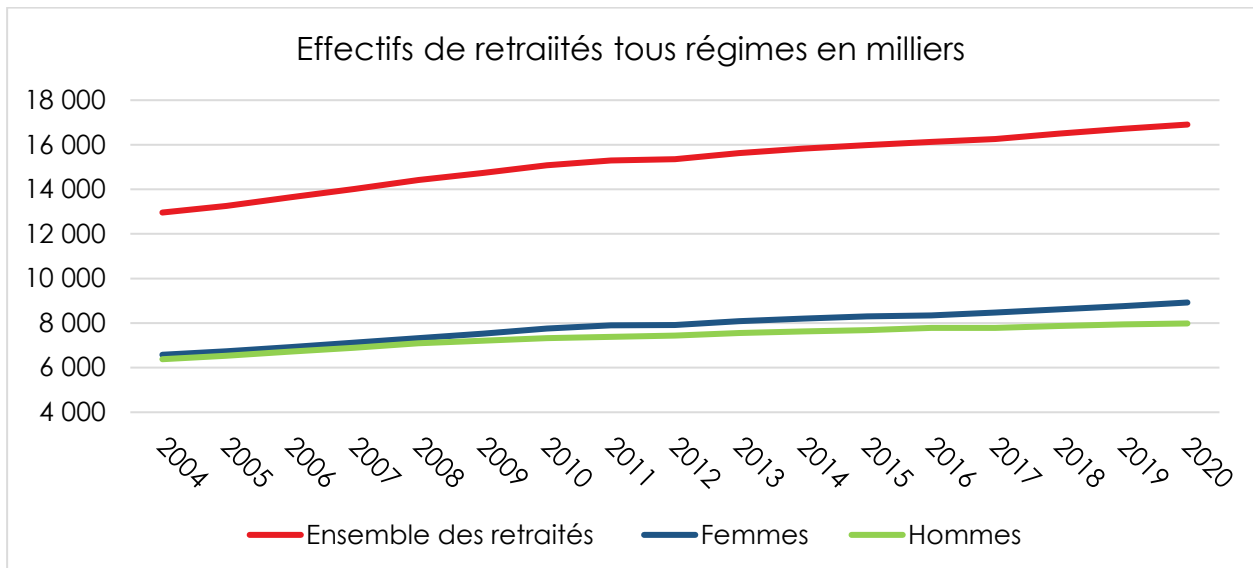
Dans un second temps, avec la diminution du pouvoir d'achat qui a atteint 2,5 % au cours du premier trimestre, les ménages, surtout les plus modestes, pourraient être amenés à puiser dans leur épargne. Au cours du second semestre, l'effort tend de toute façon, traditionnellement, à diminuer. Les ménages doivent faire face aux dépenses liées aux vacances, à la rentrée scolaire et aux fêtes de fin d'année.

LE COIN DE LA RETRAITE

LES 17 MILLIONS DE RETRAITÉS AU RAPPORT

Fin 2020, selon l'édition 2022 du rapport « les retraités et les retraites » de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), la France comptait 16,9 millions de personnes bénéficiant d'au moins une pension de droit direct en provenance des régimes français de retraite. Leur nombre a augmenté de 1,2 % par rapport à fin 2019. Cette progression est plus faible que celle constatée avant la réforme de 2010 portant l'âge de départ de 60 à 62 ans (2,6 % de croissance en moyenne par an

entre 2005 et 2010). Les femmes représentent une part croissante des retraités de droit direct, car, avec la progression du taux d'activité lors de ces dernières décennies, elles sont de plus en plus nombreuses à pouvoir bénéficier d'une pension. Le nombre des retraités de droit direct vivant en France s'élevait, fin 2020, à 15,8 millions. 1,1 million de personnes touchaient des pensions de droit français mais vivaient à l'étranger (travailleurs immigrés ne passant pas leur retraite en France, retraités ayant choisi de s'expatrier).



Cercle de l'Épargne – données DREES

Fin 2020, 14,1 millions de retraités de droit direct ont reçu une pension de base de la CNAV. Cela concerne les

assurés qui étaient salariés (hors régimes spéciaux et fonction publique) et les travailleurs

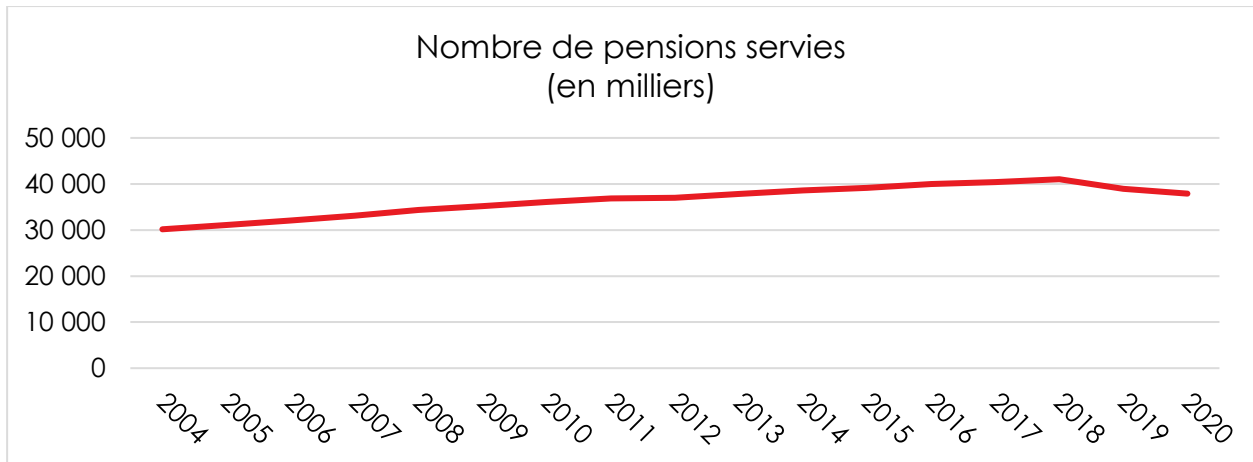
indépendants. 12 millions ont touché une pension complémentaire du régime unifié Agirc-Arrco.

Entre 2004 et 2020, le ratio entre le nombre de personnes en emploi et le nombre de retraités diminue, de 2,02 à 1,67. Ce ratio est lié à la forte progression du nombre de retraités et à la faible croissance du nombre de personnes en emploi. En 2020, au-delà des effets démographiques se sont ajoutés ceux de la crise sanitaire qui a pesé fortement sur le nombre de personnes en emploi.

L'évolution annuelle du nombre de retraités dépend à la fois du nombre de nouveaux retraités et du nombre de décès survenus au cours de l'année. Après avoir augmenté en 2017 et 2018, le nombre de nouveaux retraités baisse légèrement en 2019 puis en 2020. Ce résultat est la conséquence, notamment, du calendrier de recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite et de l'âge d'annulation de la décote instauré par la réforme de 2010.

1/4 DE POLYPENSIONNÉS EN FRANCE

Ainsi, fin 2020, 24 % des retraités reçoivent une pension d'au moins deux régimes de base et sont donc dits polypensionnés. Cette baisse s'explique par l'intégration de la Sécurité sociale pour les indépendants (SSI) au régime général. Le nombre moyen de pensions de droit direct provenant d'un régime de base est de 1,3 par retraité, et le nombre moyen de pensions de droit direct provenant d'un régime de base ou d'un régime complémentaire est de 2,2. La part des polypensionnés par génération fluctue, elle, de 33 % à 37 % pour les générations 1926 à 1952 avant fusion CNAV-SSI mais diminue nettement pour la génération 1953 qui a eu 67 ans en 2020. Cette baisse s'explique par la mise en place de la liquidation unique des régimes alignés (Lura) à partir de la génération 1953 et par la fusion du régime général et de la Sécurité Sociale des Indépendants.

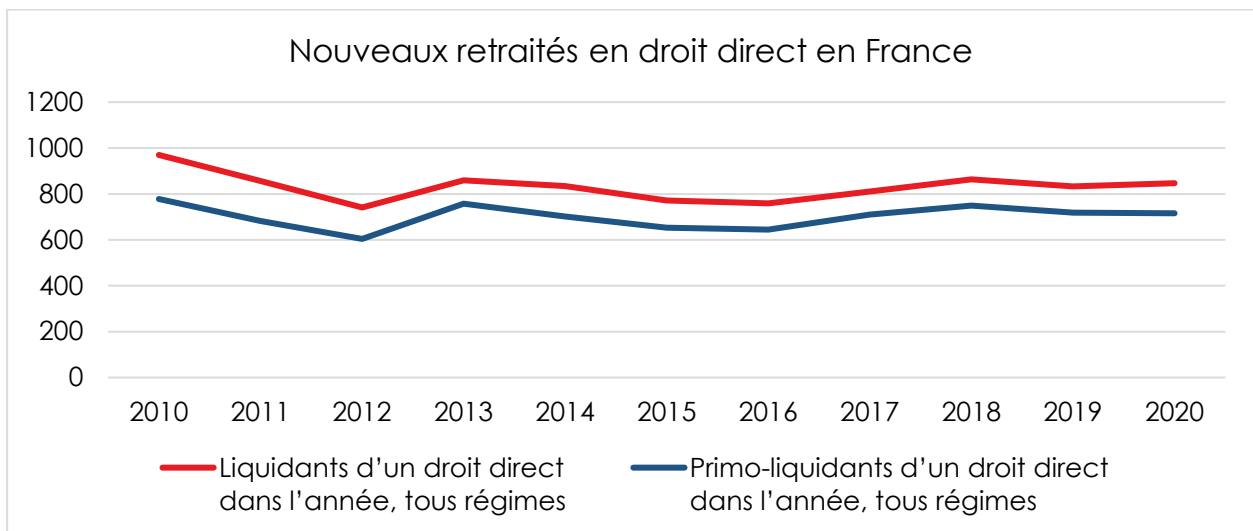


Cercle de l'Épargne – DREES

En définissant le régime principal de base comme celui dans lequel le retraité a validé le plus grand nombre de trimestres, alors 11,9 millions de retraités ont pour régime principal le régime général (CNAV et indépendants). 2,9 millions de retraités dépendent principalement d'un régime de la fonction publique.

**PRÈS DE 850 000 NOUVEAUX
RETRAITÉS EN 2020**

Malgré la crise sanitaire qui a conduit certains assurés à différer la liquidation de leurs droits retraite, 847 000 personnes, tous régimes confondus, ont fait valoir leurs droits à pension. Parmi ces retraités de droit direct, 716 000 sont des primo-liquidants. Ils ont liquidé pour la première fois un droit direct en 2020.



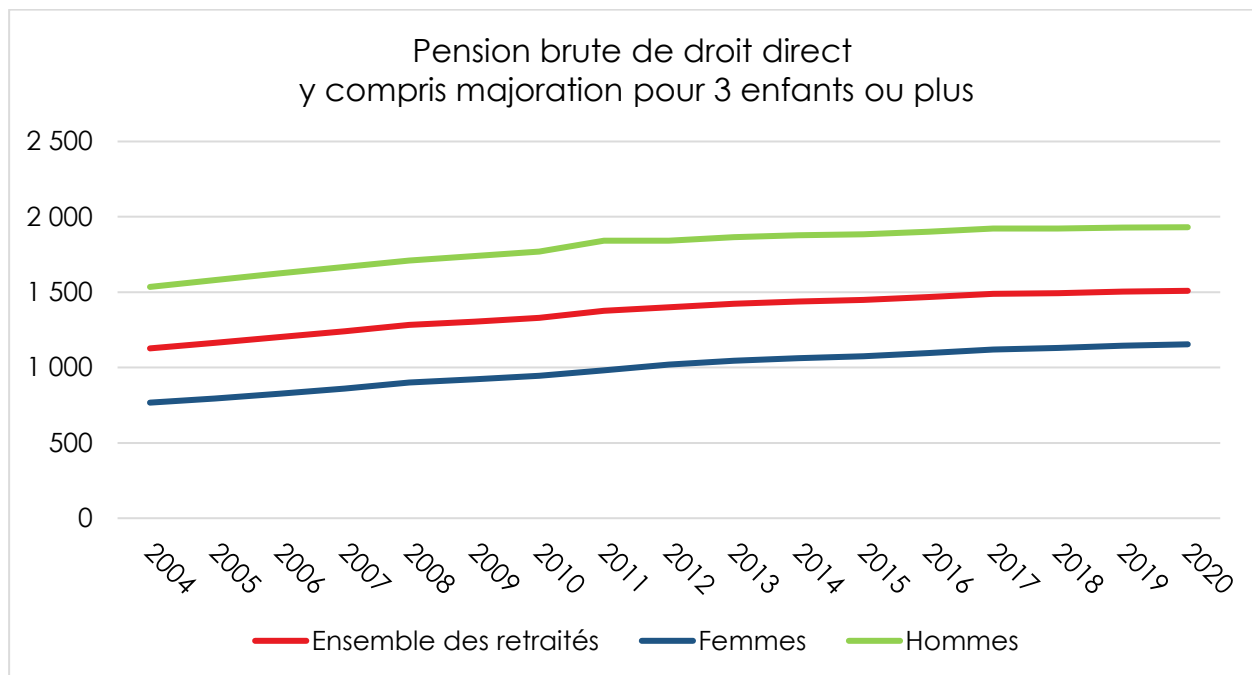
Cercle de l'Épargne – DREES

LES PENSIONS EN EUROS CONSTANTS EN BAISSÉ

Fin 2020, En France, la pension moyenne brute de droit direct (majoration de pension pour trois enfants ou plus comprise) a atteint 1 509 euros pour les personnes retraitées résidant en France. Ce montant était de 1 402 euros pour l'ensemble des retraités vivant ou non en France. Les personnes résidant à l'étranger ont, en moyenne, des pensions plus faibles que l'ensemble des pensionnés.

Cette situation s'explique par le fait que nombre d'entre eux n'ont accompli qu'une partie de leur carrière professionnelle en France.

Pour les retraités résidant en France, le montant moyen de la pension de droit direct nette des prélèvements sociaux s'élève à 1 400 euros en 2020, et à 1 537 euros en prenant en compte l'éventuelle pension de réversion. Cette pension de retraite totale nette moyenne fin 2020 correspond à 62,9 % du revenu d'activité net moyen.



Cercle de l'Épargne – DREES

La pension a progressé, en 2020, de 0,3 % en euros courants par rapport à décembre 2019, et de 0,4 % en euros constants, les prix à la consommation restant quasi stables durant cette période.

L'augmentation des pensions s'expliquait en grande partie, jusqu'en 2017, par l'effet dit « de noria ». Les nouveaux retraités perçoivent, en moyenne, des montants de pension supérieurs à

ceux des retraités des générations plus anciennes du fait de carrières plus longues, en particulier pour les femmes. Parallèlement, la pension des retraités qui décèdent en cours d'année est inférieure à celle des retraités plus jeunes. Depuis 2017, la pension des nouveaux retraités est légèrement inférieure à celle de l'ensemble des retraités, l'effet « noria » ne compense pas l'érosion des pensions. Entre 2015 et 2020, la pension brute de droit direct (majoration pour trois enfants ou plus comprise) des retraités résidant en France augmente de 4,1 % en euros courants, mais baisse de 0,7 % en euros constants. Cette diminution est la conséquence de sous-indexation des pensions. Entre fin 2015 et fin 2020, les pensions ont ainsi été revalorisées de 1,7 % (en moyenne, tous régimes confondus), alors que l'inflation (y compris tabac) a été de 4,8 %, soit un écart de 3,1 points.

En 2020, le montant moyen de la pension de droit direct (majoration pour trois enfants ou plus comprise) nette des prélèvements sociaux des retraités résidant en France augmente de 0,5 % par rapport à fin 2019, en euros courants comme en euros constants. Le taux de CSG moyen des retraités de droit direct résidant en France s'établit à 5,3 % en 2020, contre 5,4 % en 2019 et 5,9 % en 2018.

Entre 2015 et 2020, la pension nette de droit direct (majoration pour trois

enfants ou plus comprise) des retraités résidant en France diminue de 1,3 % en euros constants, soit un recul plus marqué que celui de la pension brute (0,7 %). Rapportée au revenu d'activité net moyen, la pension nette moyenne reste stable en 2020, après une baisse de 0,8 point en 2019 et de 1,9 point en 2018.

À l'Agirc (avant sa fusion avec l'Arrco), la pension des nouveaux liquidants est, depuis plusieurs années, nettement inférieure à celle des personnes déjà retraitées, en raison notamment de la baisse du rendement des cotisations au cours des dernières années, mais aussi d'une évolution du profil des retraités cadres. De plus en plus d'assurés ont été cadres au cours de leur carrière, mais pour des périodes en moyenne plus courtes, de sorte qu'ils ont accumulé moins de points.

LA RÉVERSION : 9 % DE LA PENSION TOTALE

Pour un retraité, la pension de droit direct représente en moyenne 91 % de la pension totale, et la pension de droit dérivé 9 % (la réversion).

Parmi les retraités ayant effectué une carrière complète, les retraités monopensionnés reçoivent une retraite supérieure en moyenne de 6 % à celle des retraités polypensionnés en 2020.

UN ÉCART DE 40 % ENTRE LES PENSIONS DES FEMMES ET CELLES DES HOMMES

Fin 2020, les femmes résidant en France ont une pension de droit direct (éventuelle majoration de pension pour trois enfants ou plus comprise) inférieure, en moyenne, de 40 % à celle des hommes. Cet écart était de 50 % en 2004. Avec l'amélioration du taux d'activité féminine et le plus grand nombre de femmes cadres, la différence entre les pensions des hommes et celle des femmes diminue progressivement. La réduction de l'écart est également à mettre au profit de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) mise en place en 1972 qui permet, aux femmes, sous certaines conditions, d'acquérir des droits à pension au titre de l'éducation des enfants.

Après la prise en compte des pensions de réversion, la pension des femmes est en moyenne inférieure de 28 % à celle des hommes.

L'écart de pension entre les femmes et les hommes est moins élevé lorsqu'il est calculé pour l'ensemble des retraités résidant en France ou à l'étranger (-37 % pour les droits directs et -25 % après l'ajout de la réversion).

DES ÉCARTS DE PENSIONS FAIBLES SELON LES RÉGIONS EN FRANCE, EXCEPTÉ ÎLE-DE-FRANCE

À l'exception de l'Île-de-France, le montant moyen des pensions de droit direct varie peu selon les régions de liquidation. Le montant s'éloigne de la moyenne nationale à Paris (+39 %), dans les Yvelines (+37 %), dans les Hauts-de-Seine (+36 %) et dans l'Essonne (+23 %). En revanche, il est inférieur à la moyenne nationale dans le nord et le nord-est de la France, ainsi que dans le Massif central et les départements et régions d'outre-mer (DROM).

PRÈS DE 40 % DES RETRAITÉS TOUCHENT MOINS DE 1 000 EUROS DE PENSION DE DROIT DIRECT PAR MOIS

Fin 2016, 37 % des retraités résidant en France (54 % des femmes et 16 % des hommes) perçoivent une pension de droit direct (y compris l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) inférieure ou égale à 1 000 euros bruts par mois. À l'inverse, 7 % des retraités (2 % des femmes et 12 % des hommes) reçoivent plus de 3 000 euros bruts par mois. Les femmes sont surreprésentées parmi les bénéficiaires de petites pensions.

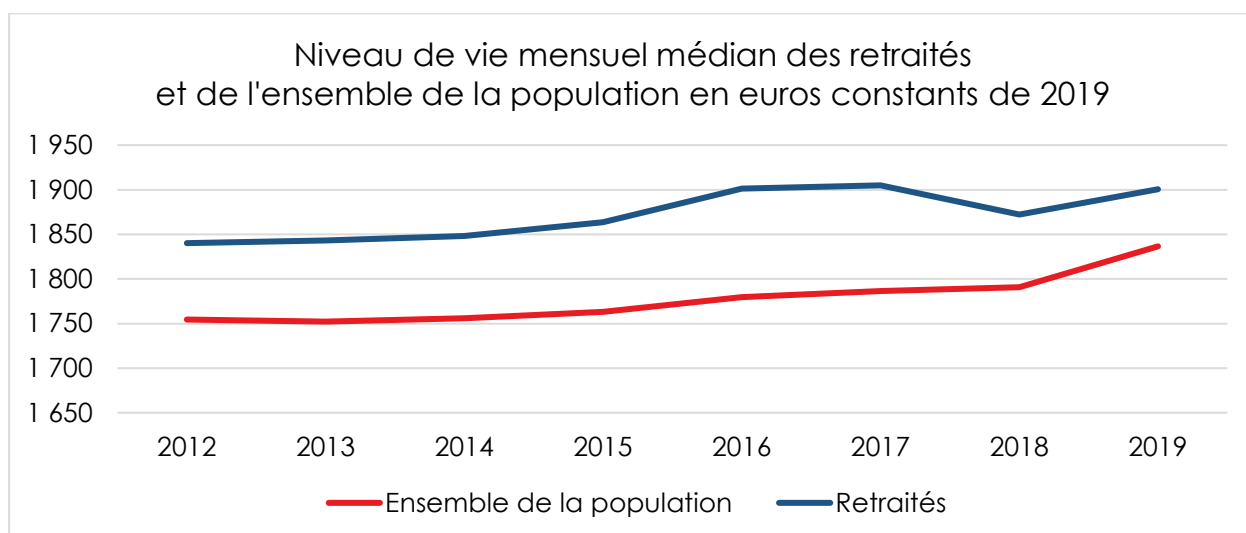
LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS, AU-DESSUS DE L'ENSEMBLE DES MÉNAGES

En 2019, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee, le niveau de vie médian des retraités vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire s'élève à 1 900 euros par mois. Ce niveau de vie est supérieur de 3,3 % au niveau de vie médian de l'ensemble de la population, qui est de 1 840 euros par mois.

En prenant en compte l'avantage d'être propriétaire, le niveau de vie

médian des retraités s'élève à 2 310 euros par mois et est supérieur de 9,5 % au niveau de vie de l'ensemble de la population qui est de 2 110 euros.

L'érosion des pensions ces dernières années est compensée par l'augmentation des gains issus du patrimoine dont les retraités sont propriétaires à 60 %. Pour les retraités les plus modestes, les prestations sociales dont le minimum vieillesse qui a été revalorisé ces trois dernières années ont contribué au maintien du niveau de vie.



Cercle de l'Épargne – DREES

En 2019, le revenu disponible des ménages dont l'un des membres au moins est retraité, est constitué de pensions de retraite à hauteur de 80,4 % contre 27,5 % pour l'ensemble des ménages. Les revenus d'activité en représentent 17,9 %. Ils comprennent le cumul de l'emploi avec la retraite, l'activité

professionnelle éventuelle d'autres membres du ménage, ou encore la transition de l'emploi vers la retraite en cours d'année 2019. Les revenus du patrimoine dans le revenu disponible des ménages dont au moins un des membres est retraité comptent davantage que dans le revenu disponible de l'ensemble de

la population (15,7 % contre 9,5 %). En revanche, le poids des prestations sociales non contributives est moins important (1,9 % contre 5,7 %), du fait de la quasi-absence d'enfants à charge, donc de prestations familiales, pour les ménages dont au moins un des membres est retraité. Les impôts directs, qui viennent en déduction des revenus, représentent 17,2 % du revenu disponible de ces derniers, soit une part très proche de celle de l'ensemble des ménages (18,0 %).

Les retraités français subissent une baisse du pouvoir d'achat des pensions en raison des sous-indexations décidées ces dernières années. En revanche, leur niveau de

vie résiste, leurs revenus étant peu sensibles aux aléas de la conjoncture, aléas qui sont nombreux. Les retraités bénéficient du fait qu'ils sont propriétaires de leur résidence principale (77 % d'entre eux) et qu'ils perçoivent des revenus de leur patrimoine. La DREES souligne que le niveau des pensions progresse moins vite que dans le passé en raison notamment des réformes engagées depuis 1993. L'allongement de la durée de cotisation, les malus, l'indexation sur les prix des salaires de référence, la prise en compte des vingt-cinq meilleures années en lieu et place des dix meilleures commencent à faire effet.

RACHAT DE TRIMESTRES ET RÉFORME DES RETRAITES, FONT-ILS BON MÉNAGE ?

Dans notre système actuel de retraite, l'obtention de la retraite à taux plein est conditionnée à un nombre de trimestres d'assurance. Du fait des réformes adoptées depuis 1993, la durée d'assurance nécessaire est progressivement passée de 150 à 172 trimestres (durée qui sera effective pour la génération 1973 et suivante). Pour ceux atteignant en 2022 leur 62^e année, il faut 168 trimestres d'assurance.

Afin de liquider plus tôt sa retraite et d'améliorer son montant, il est possible d'effectuer des rachats de trimestres. Il est ainsi possible de racheter jusqu'à douze trimestres pour compenser des années d'études supérieures à la condition que ces années aient donné lieu à la délivrance d'un diplôme ou aient conduit à une admission au sein d'une classe préparatoire ou dans une grande école. Le rachat des trimestres est également possible pour les assurés ayant des années incomplètes (moins de 4 trimestres cotisés).

Le montant des rachats est fonction de l'âge et des revenus. Plus l'assuré est âgé et plus ses rémunérations sont importantes, plus le coût du rachat est élevé. Il est également fonction de l'option choisie, taux seul ou trimestre et taux. Le montant du

rachat varie de 1055 à 6684 euros par trimestre (barème 2022 - https://www.legislation.cnavig.fr/Documents/circulaire_cnavig_2022_06_2001_2022.pdf). Il faut souligner que les rachats sont déductibles du revenu imposable.

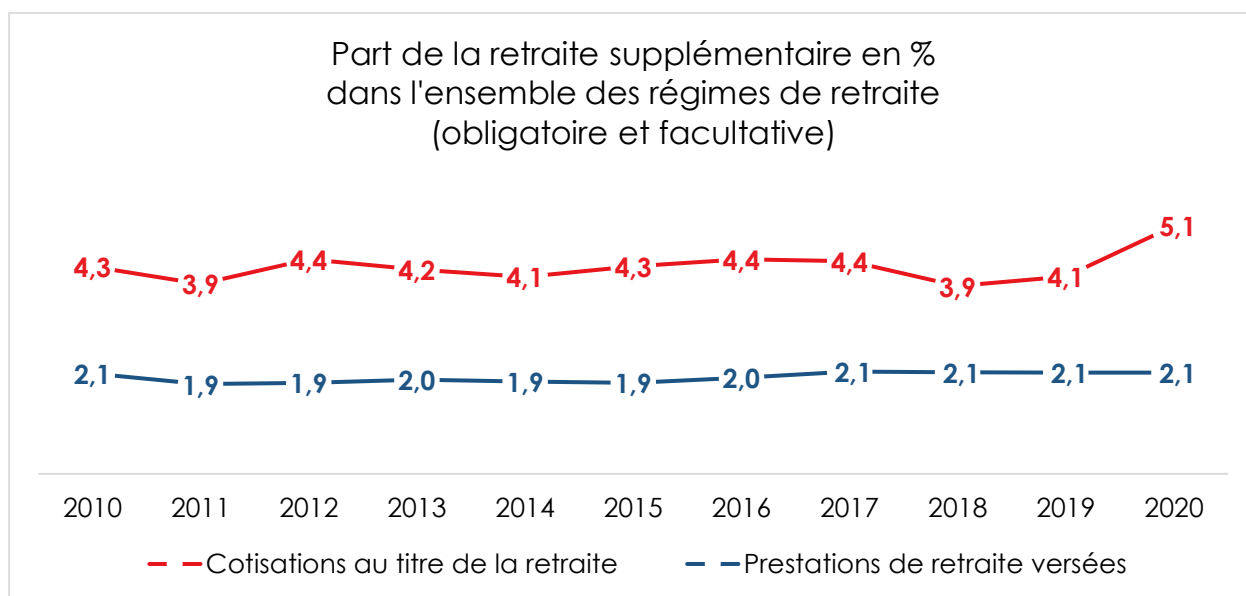
Le rachat de trimestre repose sur un pari, celui d'une stabilité des règles de calcul des pensions. En cas de report de l'âge légal à 64 ans, un assuré ayant acheté des trimestres afin de partir entre 62 et 64 ans pourrait avoir fait l'opération pour rien. Lors du passage de 60 à 62 ans, en 2010, la loi avait prévu que les personnes concernées pouvaient demander un remboursement mais qui ne prenait pas en compte l'inflation et qui ne donnait pas lieu à paiement d'intérêt.

Avant l'application d'une éventuelle réforme reportant l'âge légal au-delà de 62 ans, les assurés qui se trouvent près de l'âge de la retraite peuvent effectuer un rachat pour l'anticiper. Le report de l'âge légal sera quoi qu'il arrive progressif. Il faut attendre de connaître le contenu et le calendrier de la réforme avant de s'engager dans l'achat de trimestres pour les assurés qui partiront après 2023 voire 2024. Pour les assurés de moins de 57 ans, la prudence est plutôt d'attendre l'adoption du texte.

L'ÉPARGNE RETRAITE EN CROISSANCE MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

En 2020, 16,4 milliards d'euros de cotisations ont été, selon le rapport annuel de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), le service des statistiques du ministère de la Santé et des Solidarités collectées dans le cadre de contrats de retraite supplémentaire. Par rapport à 2019, ces cotisations ont progressé de 20 % malgré la crise sanitaire. Cette forte augmentation s'explique par le succès du Plan d'Épargne Retraite qui est commercialisé depuis le 1^{er} octobre 2019. Le montant des prestations versées au titre de contrats de retraite supplémentaire au profit des

retraités a légèrement augmenté en 2020 et s'est élevé à 7,0 milliards d'euros. La part des cotisations versées par les régimes supplémentaires de retraite par rapport à l'ensemble des cotisations acquittées atteint 5,1 % en 2020, tandis que les prestations servies se stabilisent à 2,1 % de l'ensemble des prestations de retraite versées, soit nettement moins que la moyenne constatée au sein des pays de l'OCDE, autour de 15 %. La baisse du poids relatif des cotisations en 2018 et 2019 est liée à la mise en place de la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu.

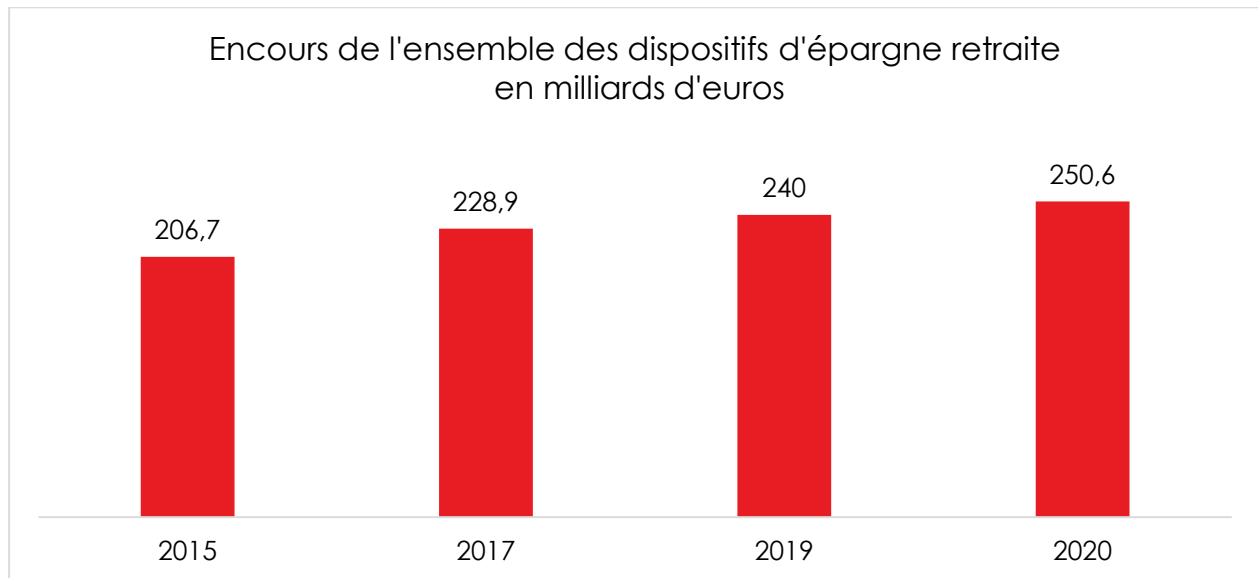


Cercle de l'Épargne – données DREES

UN ENCOURS EN PROGRÈS

Le ministre de l'Économie avait fixé un objectif à 300 milliards d'euros d'encours pour l'épargne retraite en

2022. En 2020, une partie du chemin a été parcourue. En effet, l'encours s'élevait à 250 milliards d'euros, contre 206 en 2015.

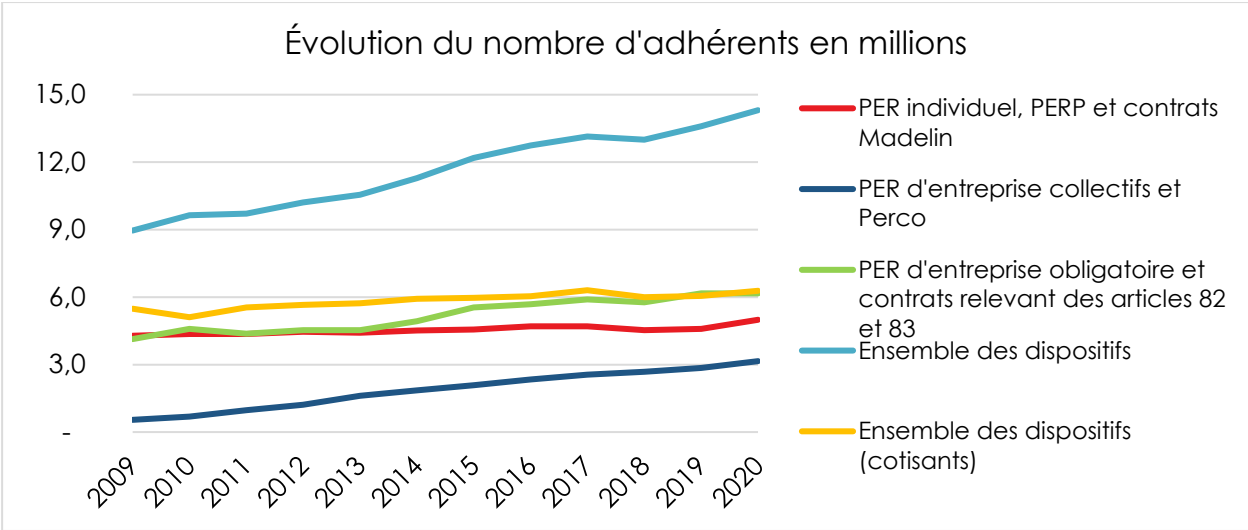


Cercle de l'Épargne – données DREES

LES COTISANTS À L'ÉPARGNE RETRAITE

Un salarié sur cinq cotise à un produit d'épargne retraite. Fin 2020, 14,3 millions de personnes détiennent ainsi un contrat de retraite supplémentaire en cours de constitution auprès de sociétés d'assurance, de fonds de retraite professionnelle supplémentaire, d'institutions de prévoyance, de mutuelles comme l'UMR et

d'organismes de gestion de l'épargne salariale. L'épargne retraite a gagné 700 000 adhérents entre la fin 2019 et la fin 2020 grâce, en grande partie, au succès rencontré par le PER. En dix ans, 4,5 millions de nouveaux adhérents ont souscrit à un produit d'épargne retraite. En 2020, malgré la crise sanitaire, 6,3 millions de personnes ont versé des cotisations sur leurs produits d'épargne retraite.

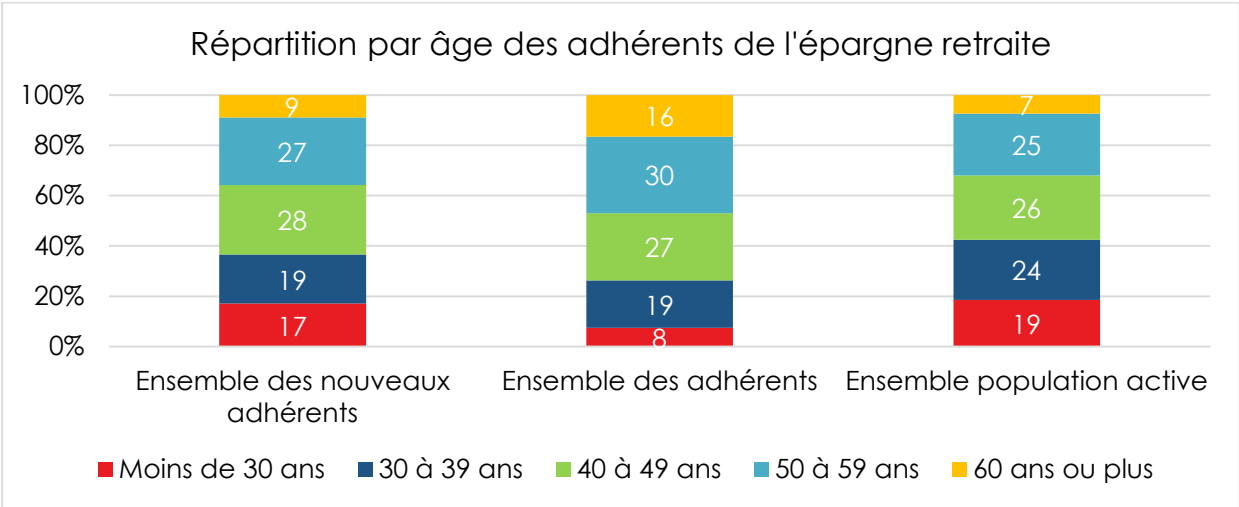


Cercle de l'Épargne – données DREES

DES SOUSCRIPTEURS RELATIVEMENT ÂGÉS

Selon la DREES, les souscripteurs de produits d'épargne retraite sont plus âgés que l'ensemble des actifs. 74 % des adhérents à un produit retraite en cours de constitution ont 40 ans ou plus, et 16 % ont 60 ans ou plus, quand ces tranches d'âge ne représentent respectivement que 58 % et 7 % des actifs.

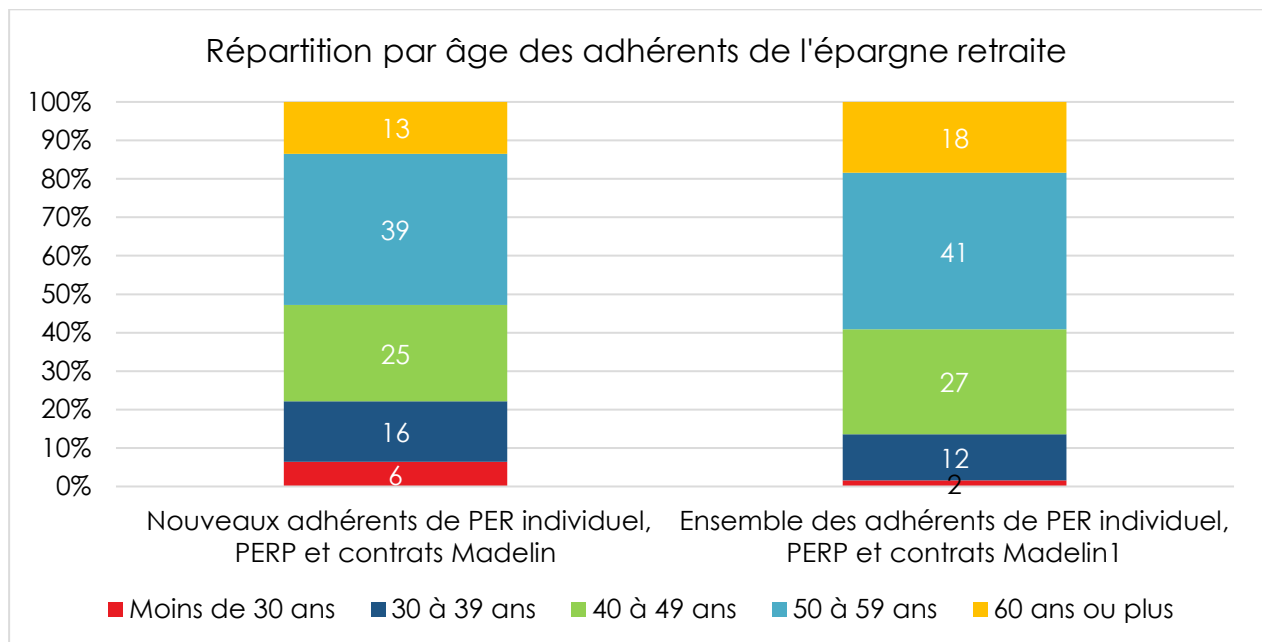
La part des moins de 30 ans parmi les nouveaux adhérents à un contrat de retraite supplémentaire est de 17 %. Elle diminue depuis 2019, alors qu'elle était proche de 26 % depuis 2013. Ce vieillissement est en grande partie technique. De nombreux PER ont été ouverts par des titulaires d'anciens produits individuels et qui ont réalisé des transferts.



Cercle de l'Épargne – données DREES

Les adhérents aux produits souscrits individuellement (PER individuels, plan d'épargne retraite populaire [PERP] et contrats Madelin) sont plus âgés en moyenne que l'ensemble des adhérents. Les produits collectifs couvrant tout ou partie des salariés ont des publics par nature plus jeunes.

Plus de 30 % des adhérents à un PER d'entreprise collectif, à un Perco, à un PER obligatoire ou à un contrat relevant des articles 82 et 83 du CGI ont moins de 40 ans, contre 26 % parmi l'ensemble des adhérents à des produits d'épargne retraite.



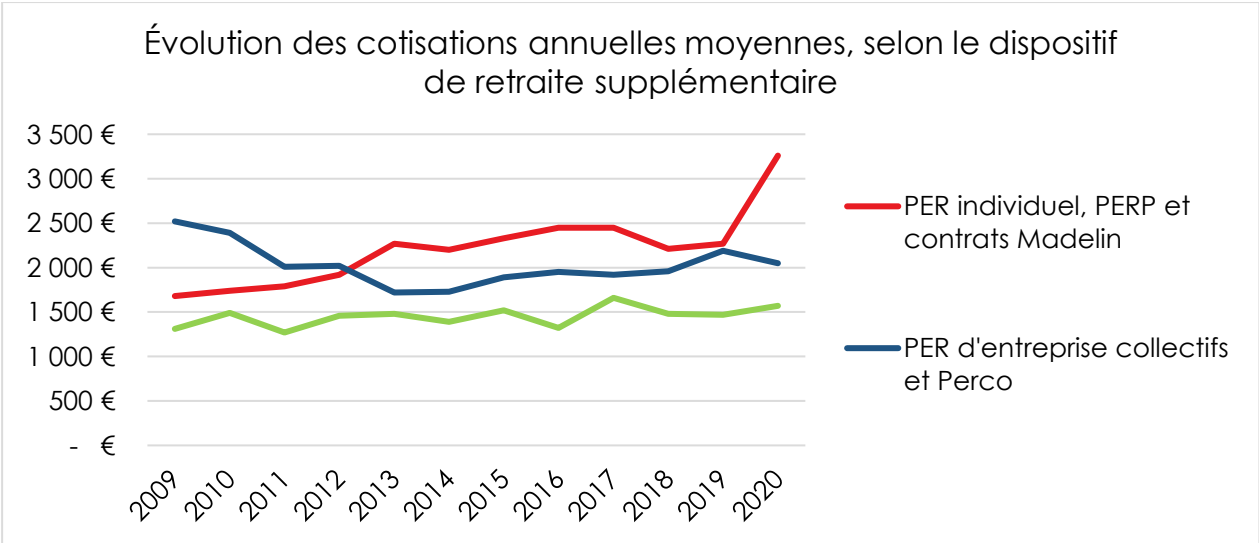
Cercle de l'Épargne – données DREES

Parmi les nouveaux adhérents, 45 % sont des femmes. Elles représentent 39 % des adhérents aux PER d'entreprise collectifs et Perco et 48 % des adhérents aux PER d'entreprise obligatoires et contrats relevant des articles 82 et 83.

UNE COTISATION MOYENNE EN HAUSSE EN LIEN AVEC LE LANCEMENT DES PER

La cotisation moyenne augmente fortement en 2020 pour les contrats

individuels (PER individuels, PERP ou assimilé et contrats Madelin). La hausse est de 44 % et le montant de la cotisation moyenne s'élève à 3 260 euros. La cotisation moyenne sur les nouveaux PER individuels s'est élevée à 5 130 euros contre 3 010 euros pour les produits des non-salariés, et 2 220 euros pour les PERP. Les opérations de transferts sur les PER accroissent le montant des cotisations.

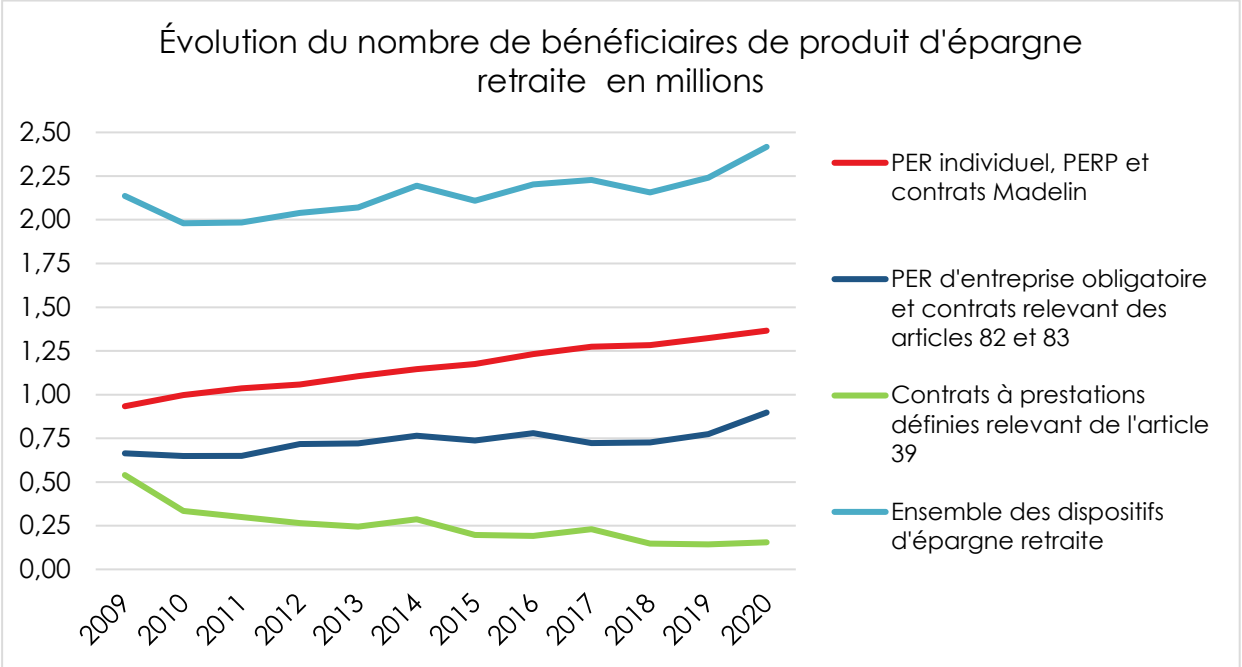


Cercle de l'Épargne – données DREES

2,4 MILLIONS DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ÉPARGNE RETRAITE

Le nombre de bénéficiaires d'une rente viagère issue d'un produit d'épargne retraite s'est élevé en

2020 à 2,4 millions. 1,4 million ont bénéficié d'une rente d'un contrat souscrit individuellement (PER individuel, PERP et contrat Madelin), pour un montant annuel moyen s'élevant à 1 660 euros.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Si le poids de l'épargne retraite demeure modeste en France, il progresse grâce au PER qui, avec sa sortie en capital et sa gestion pilotée, séduit un public croissant. Les bons résultats de 2020 ont été obtenus dans un contexte complexe, l'épidémie de covid ayant incité les ménages à privilégier l'épargne de précaution. Malgré tout, il n'y a pas eu d'effets sur l'épargne retraite. Les Français sont de plus en plus nombreux à estimer qu'il est nécessaire d'épargner afin de

compléter les pensions issues des régimes obligatoires. Les premiers résultats du PER prouvent que ce dernier a rencontré son public. En simplifiant l'offre, avec sa sortie en capital, le PER répond aux attentes des actifs. Il devrait poursuivre sa croissance dans les prochaines années et permettre sous peu le franchissement de la barre des 300 milliards d'euros pour l'épargne retraite, objectif qu'avait fixé Bruno Le Maire pour 2022, lors de la discussion du projet de loi PACTE.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

LES JEUNES, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE, DES RELATIONS COMPLEXES

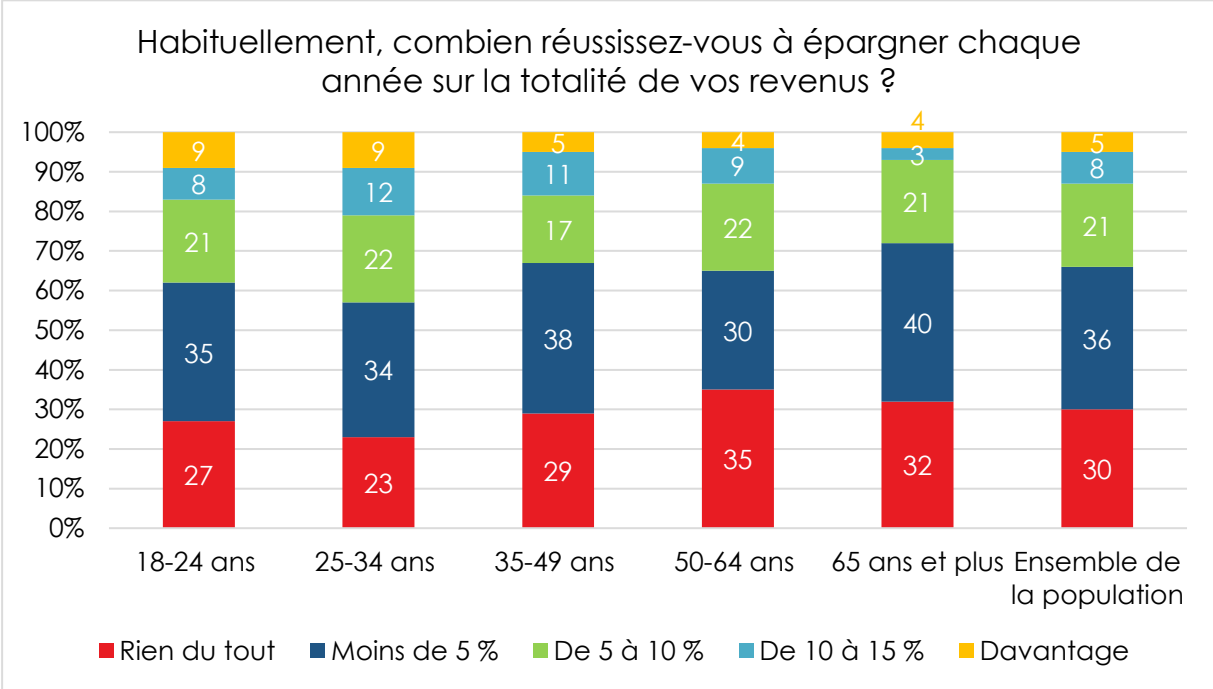
Les 18-24 ans représentent environ 8 % de la population en France. Ils disposaient, en 2018, d'un niveau de vie moyen de 21 630 euros par an, soit 1 803 euros par mois (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants), contre 25 360 pour l'ensemble de la population et 25 530 pour les 65 ans et plus. Derrière ces moyennes, les jeunes majeurs se démarquent des tranches d'âge supérieures par leur plus grande diversité. Au-delà des différences d'origines sociales, les 18-24 ans sont davantage confrontés à d'importants et rapides changements, susceptibles d'intervenir d'une année sur l'autre. Cela tient notamment aux conditions dans lesquelles ils s'insèrent, ou non, dans la vie active. Pour autant, ils semblent conscients qu'ils seront en première ligne pour assumer, dans les années qui viennent, les besoins croissants en matière de santé et de protection sociale engendrés par le vieillissement des populations, rembourser une dette publique en expansion crise après crise, et relever le défi climatique.

ÉPARGNE, LES JEUNES REFUSENT D'ÊTRE CANTONNÉS À L'ÉPARGNE LIQUIDE !

7 JEUNES SUR 10 ÉPARGNENT !

Contrairement aux idées reçues, les jeunes ne sont pas que des consommateurs ; ils sont également des épargnants. Si naturellement les montants mis de côté sont inférieurs à ceux de leurs aînés, 35 % des 18-24 ans déclarent mettre de côté, chaque année, moins de 5 % de leurs revenus, soit quasiment autant que l'ensemble de la population (36 %) et 21 % indiquent épargner

entre 5 % et 10 % de leurs revenus annuels. Enfin, ils sont près de deux fois plus nombreux que les Français, tous âges confondus, à déclarer placer plus de 15 % de leurs revenus annuels (respectivement 9 % des 18-24 ans contre 5 % de la population totale). Ces réponses doivent également être replacées dans le contexte de la crise sanitaire qui a conduit de nombreux jeunes, en particulier les étudiants, à revenir chez leurs parents. Les périodes de confinement et de fermetures administratives des commerces et des lieux de loisirs les ont contraints à réaliser des économies.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

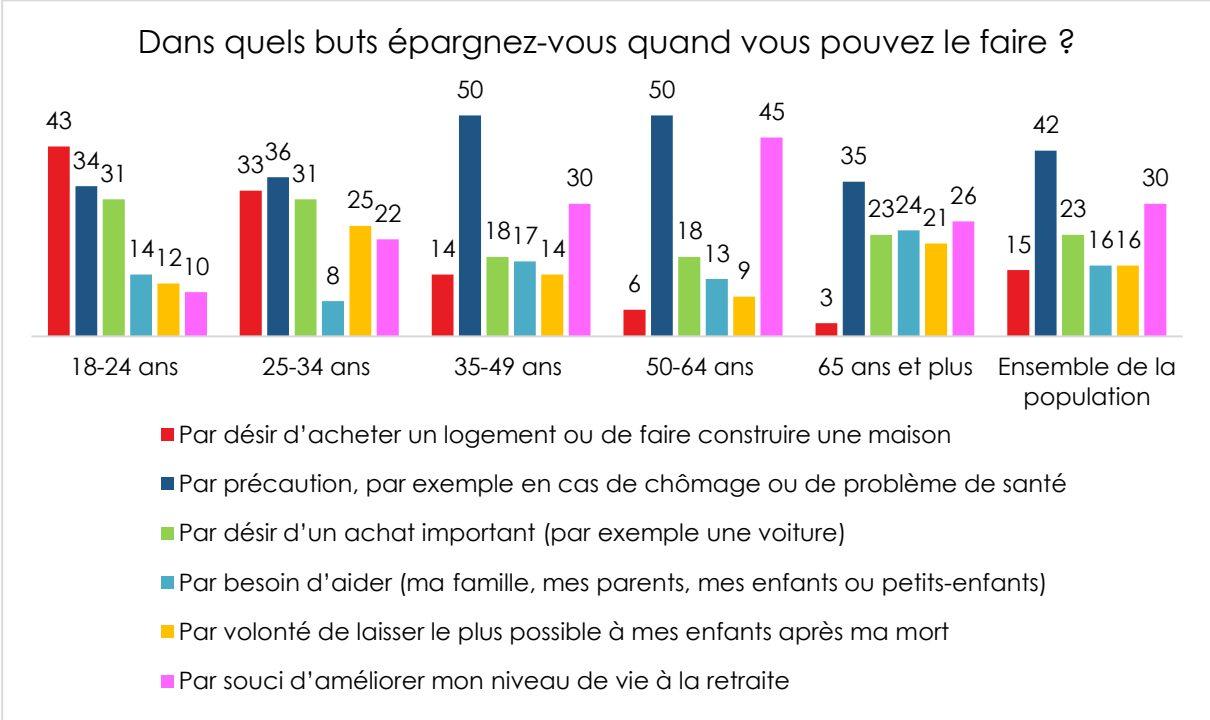
LES JEUNES MAJEURS ASPIRENT AVANT TOUT À DEVENIR PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT !

Les 18-24 ans souhaitent devenir propriétaires. Cité par 43 % de cette classe d'âge, cet objectif devance de plus de 10 points la constitution d'une épargne de précaution (34 %). Cette dernière arrive première dans toutes les tranches d'âges supérieures et recueille le soutien de 42 % des Français.

Début 2021, selon l'INSEE, moins de 17 % des 18-24 ans seraient propriétaires de leur résidence principale, contre 57,5 % des

Français. L'âge moyen d'acquisition du premier logement interviendrait à 32 ans selon le Conseil supérieur du notariat.

Fort logiquement, cette préoccupation baisse progressivement avec l'âge, passant ainsi de 33 % de citation chez les 25-34 ans à seulement 14 % pour la tranche supérieure pour finalement n'être citée que par 3 % des 65 ans et plus qui sont propriétaires à 75 % de leur résidence principale.



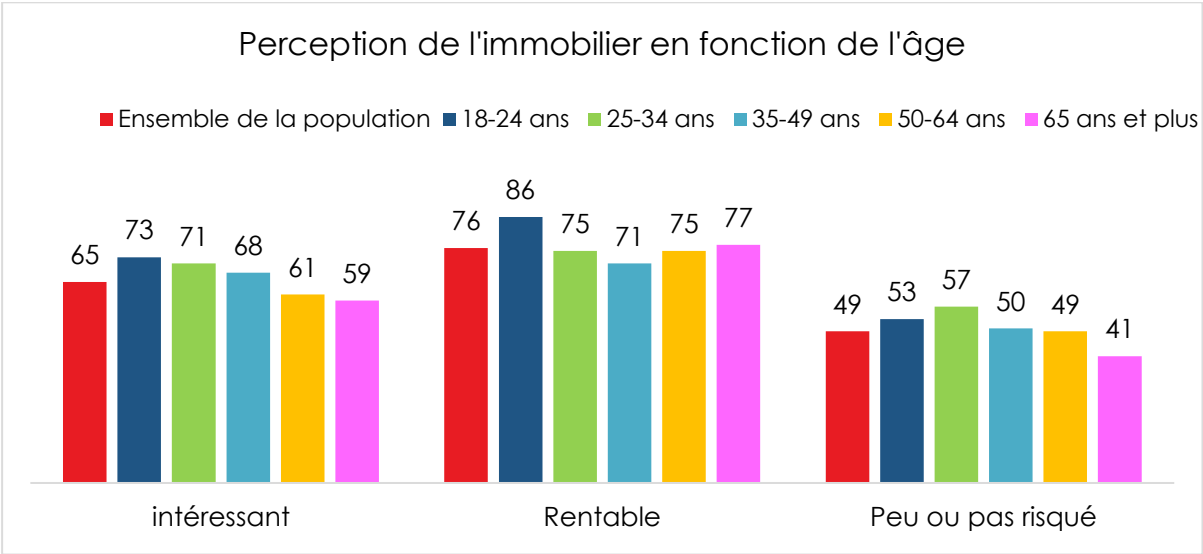
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Le désir de réaliser un achat important tient la troisième place du podium chez les 18-34 ans avec 31 % de citations. Sans surprise, l'épargne en vue d'améliorer son niveau de vie à la retraite est reléguée à la dernière place chez les 18-24 ans. Pour autant, ce but est cité par 10 % d'entre eux et 22 % des 25-34 ans.

DE L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER, IL N'Y AURAIT QU'UN PAS ?

Si la pierre est considérée comme une valeur-refuge, toutes classes d'âge confondues, les plus jeunes prètent de nombreuses vertus à

l'investissement immobilier. 73 % des 18-24 ans jugent ce type de placement intéressant, et 86 % de cette classe d'âge le considèrent rentable, soit respectivement 8 et 10 points de plus que la population dans son ensemble. Ils sont par ailleurs également plus nombreux que la moyenne des Français à considérer que les risques associés sont faibles voire inexistants (53 % des 18-24 ans et même 57 % des 25-34 ans contre 49 % de la population). Les jeunes n'ont pas connu de réelle crise de l'immobilier à la différence de leurs aînés, la dernière crise immobilière datant de 1992/1997.

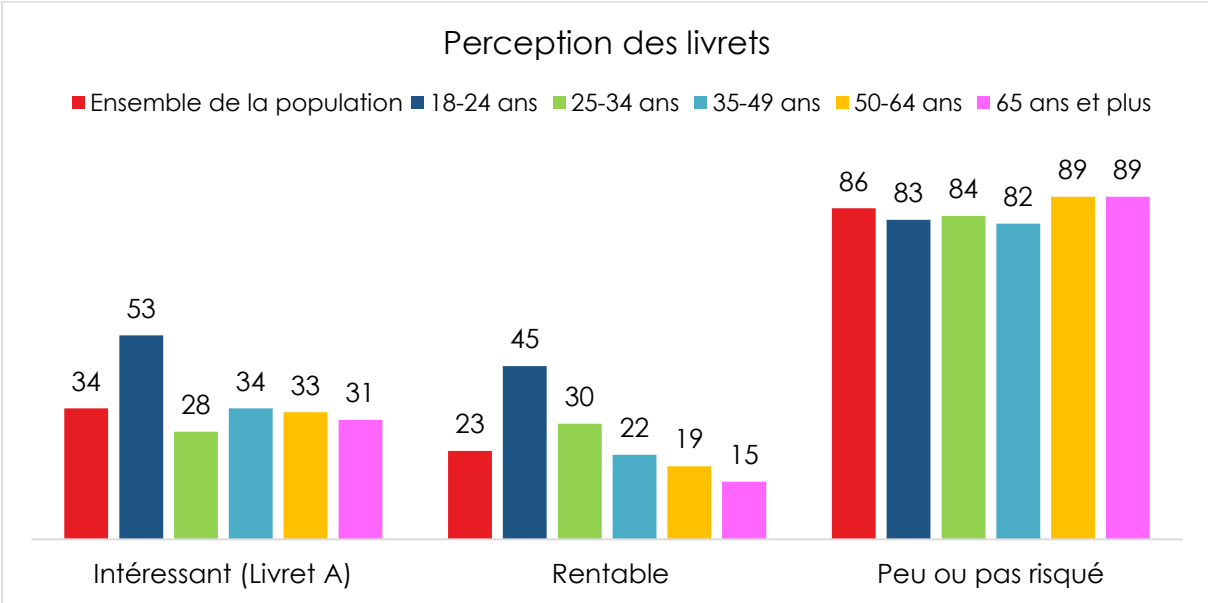


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

LES LIVRETS DÉFISCALISÉS LE PREMIER CONTACT DES JEUNES AVEC L'ÉPARGNE

Le Livret A séduit plus d'un jeune de moins de 25 ans sur deux (53 % exactement) contre 34 % des Français. Les jeunes majeurs sont

également près de deux fois plus nombreux que l'ensemble de la population à estimer ce placement rentable (respectivement 45 % pour les premiers contre 23 % pour les seconds).



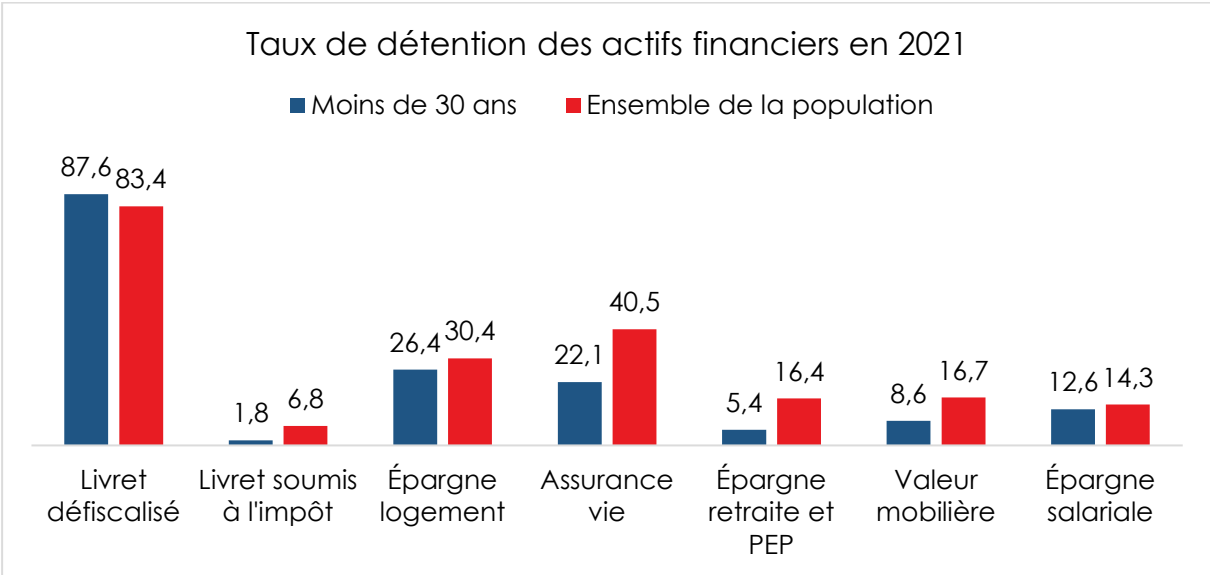
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Près de 88 % des jeunes détiennent ainsi un livret défiscalisé, soit plus de

4 points de plus que la moyenne des Français. Malgré l'importance

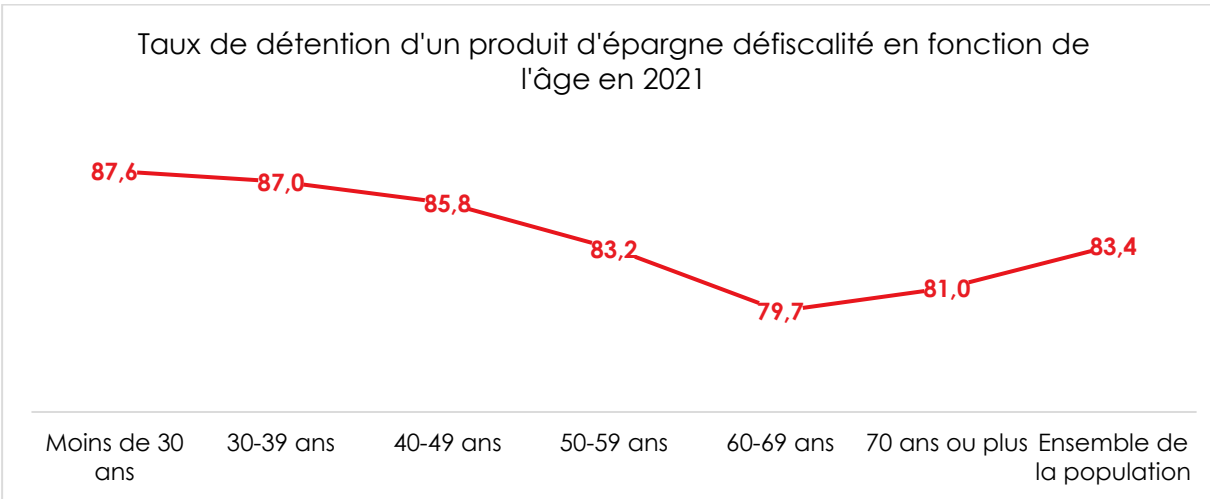
accordée à l'accèsion à la propriété et plus généralement à l'immobilier, l'épargne logement arrive loin derrière avec seulement

26,4 % de détenteurs chez les moins de 30 ans. La fiscalisation du PEL et la baisse de son rendement expliquent ce faible engouement.



Cercle de l'Épargne – INSEE
Avec l'entrée dans la vie active et l'avancée en âge, l'épargne défiscalisée, tout en restant largement prédominante, décroît au profit des autres actifs financiers,

en particulier l'assurance vie. La proportion de détenteurs d'épargne défiscalisée recule ainsi de manière continue avant de remonter à partir de 70 ans.

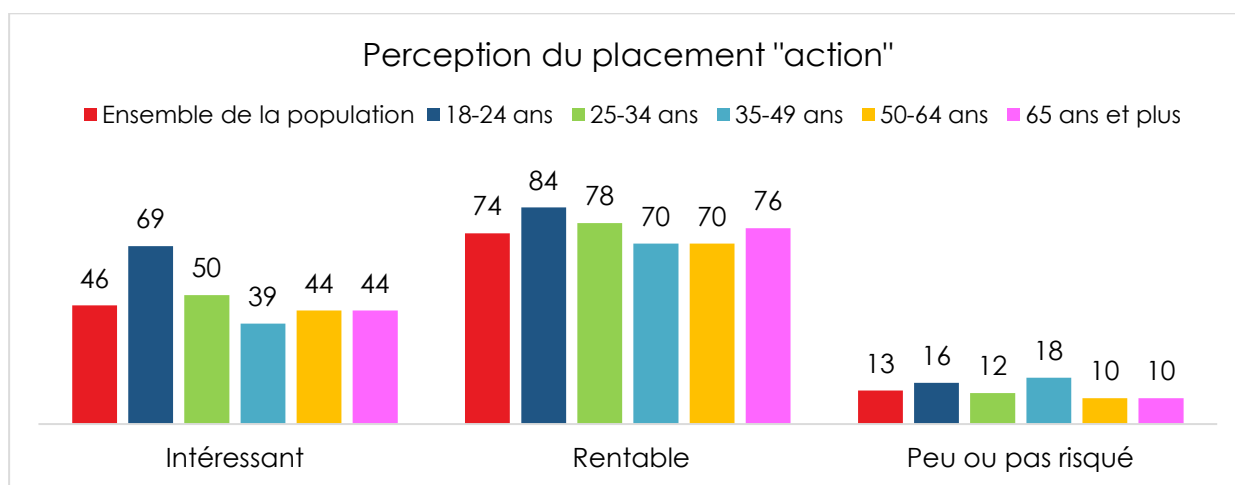


Cercle de l'Épargne – INSEE

LES JEUNES, LES NOUVEAUX CONVERTIS AU MARCHÉ ACTIONS

L'étude Cercle de l'Épargne/Amphitéa confirme l'attrait des jeunes majeurs pour le marché « actions ». 69 % des 18-24 ans estiment qu'il est actuellement intéressant de placer son épargne dans ce type de placement contre 46 % des Français. L'attrait du

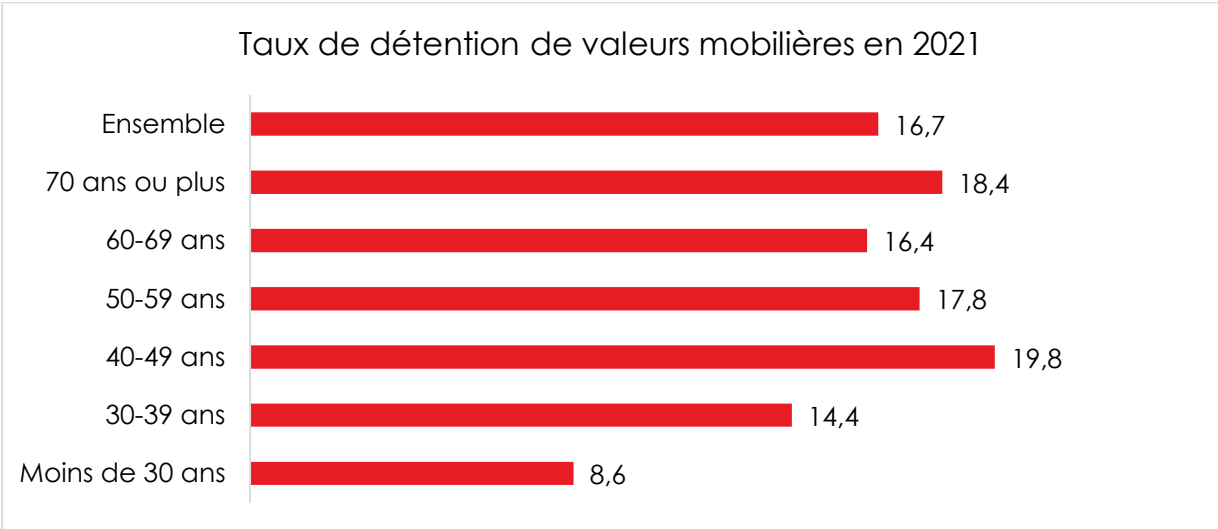
placement « action » tend à reculer avec l'âge pour se stabiliser à 44 % à partir de 50 ans. La plus grande sensibilité des plus jeunes à ce type de placement s'explique par le fait qu'ils sont, par ailleurs, nettement plus nombreux que les autres classes d'âge à considérer que ce placement est rentable (84 % contre 74 % en moyenne pour l'ensemble de la population).



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

L'étude Cercle de l'Épargne/Amphitéa semble démontrer que les jeunes ont conscience des risques associés. Seuls 16 % des 18-24 ans jugent ce type de placement « peu ou pas risqué » soit à peine plus que la moyenne des Français qui se situe à 13 %. C'est donc avec une relative connaissance des risques encourus qu'une part croissante des jeunes renforce sa poche « actions » depuis le début de la crise sanitaire,

espérant ainsi tirer profit de l'envolée des marchés constatée en 2021. En effet, selon l'Autorité des marchés financiers, en 2021, les moins de 35 ans représentaient plus d'un tiers des particuliers ayant réalisé, pour la première fois, un achat d'actions (35 % exactement, soit 74 000 sur un total de 217 000). Malgré des capacités d'épargne moindres, les moins de 25 ans représentaient 11 % des « nouveaux investisseurs particuliers ».

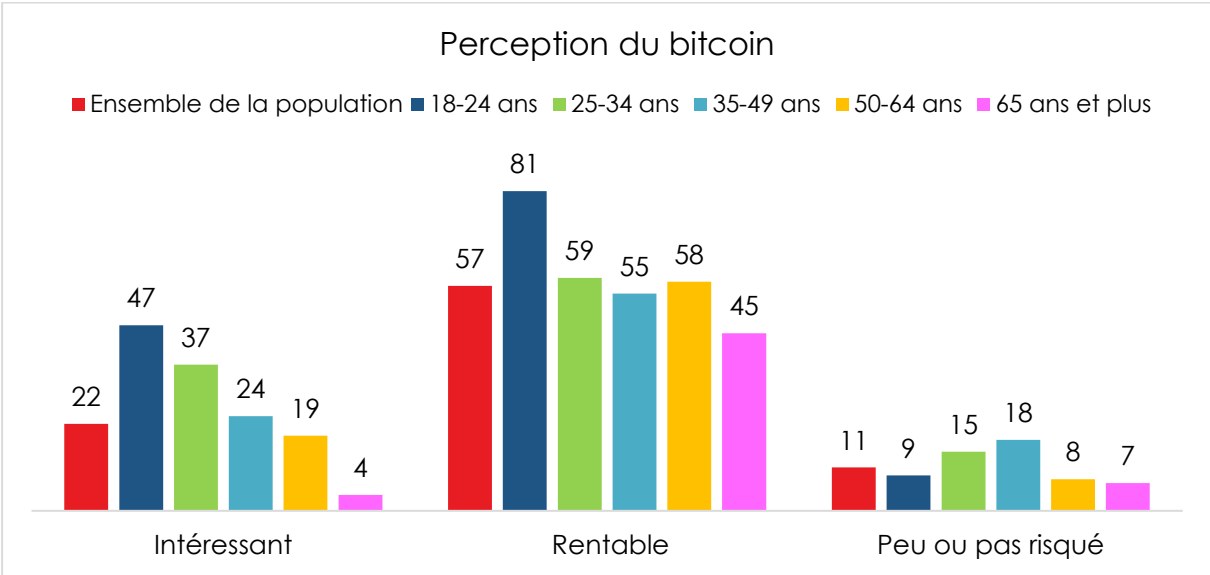


Cercle de l'Épargne – INSEE

LE BITCOIN ET LES CRYPTOACTIFS FONT RÊVER DE NOMBREUX JEUNES

47 % des 18 à 24 ans estimaient, début 2022, qu'il était intéressant d'investir dans le bitcoin (soit plus de deux fois plus que l'ensemble des Français qui n'étaient que 22 % à partager cet avis). La génération Z

que l'on définit généralement comme ultra-connectée, mobile, est sans surprise familiarisée avec les réseaux sociaux, ainsi que des jeux et des plateformes en ligne. Pour 81 % des 18-24 ans, ce « placement » est rentable contre seulement 57 % des Français, tous âges confondus.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

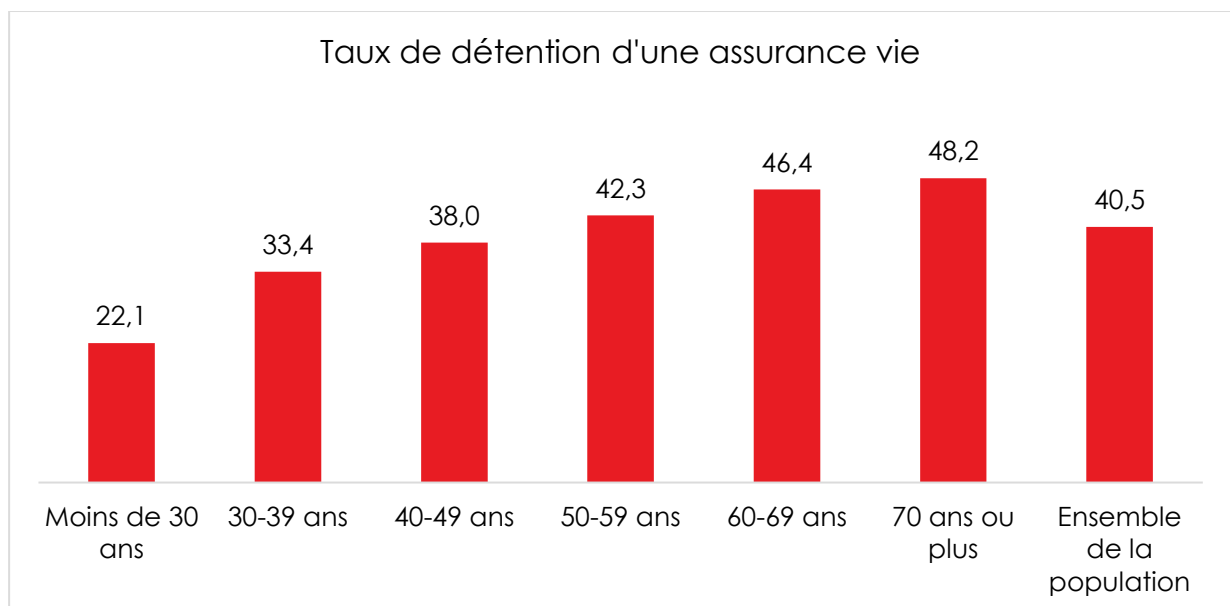
Compilant trois études menées au dernier trimestre 2021 (pour le compte de l'AMF pour les deux premières et de l'Association pour le développement des actifs numériques pour la dernière), l'AMF relève qu'en France, près d'1 million de personnes détiendraient des cryptoactifs. Dans le cadre du Baromètre de l'AMF, 8 % des personnes interrogées ont répondu « posséder des crypto-monnaies » au sein de leur foyer, dont 40 % depuis moins d'un an. Selon les enquêtes, entre 12 et 19 % des moins de 35 ans ont répondu en détenir dans leur foyer.

Face au succès des cryptomonnaies, tout particulièrement auprès du jeune public, l'Autorité des marchés financiers alerte régulièrement les épargnants sur les risques associés.

Au-delà des potentielles escroqueries sur certaines plateformes promettant des rendements élevés garantis, l'AMF et l'Autorité européenne de supervision des marchés financiers (ESMA) insistent sur la forte instabilité des cryptoactifs. Le Bitcoin s'échangeait le 25 mai 2022 à 27 000 dollars, contre plus de 56 000 dollars au mois de novembre 2021.

L'ASSURANCE VIE, UN CLASSIQUE DE L'ÉPARGNE DONT L'ATTRAIT CROÎT AVEC L'ÂGE

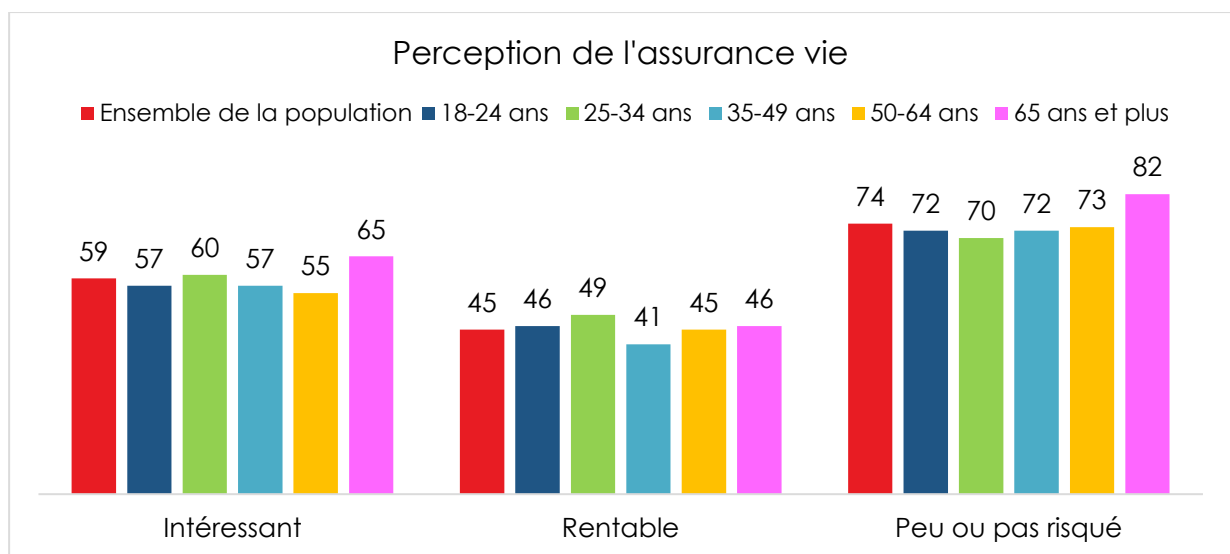
Les moins de 30 ans sont moins détenteurs de contrats d'assurance vie que leurs aînés. Seuls 22 % des premiers déclaraient en posséder une en 2021 contre 40,5 % de l'ensemble de la population et près d'un senior de 70 ans et plus sur deux.



Cercle de l'Épargne - Insee

Pour autant, les 18-24 ans et plus encore les 25-34 ans portent un regard positif sur ce placement, proche de celui exprimé par la moyenne des Français. Une majorité des jeunes (57 % des 18-24 ans et 60 % des 25-34 ans contre 59 % de la population totale) considère qu'il est intéressant de placer aujourd'hui son argent dans une assurance vie.

Ils sont légèrement plus nombreux que la moyenne des Français à juger ce placement rentable (respectivement 46 %, 49 % contre 45 % pour l'ensemble des sondés). Côté risques, 72 % des jeunes sondés classent l'assurance vie parmi les placements peu ou pas risqués soit un peu moins que l'ensemble de la population (74 %).

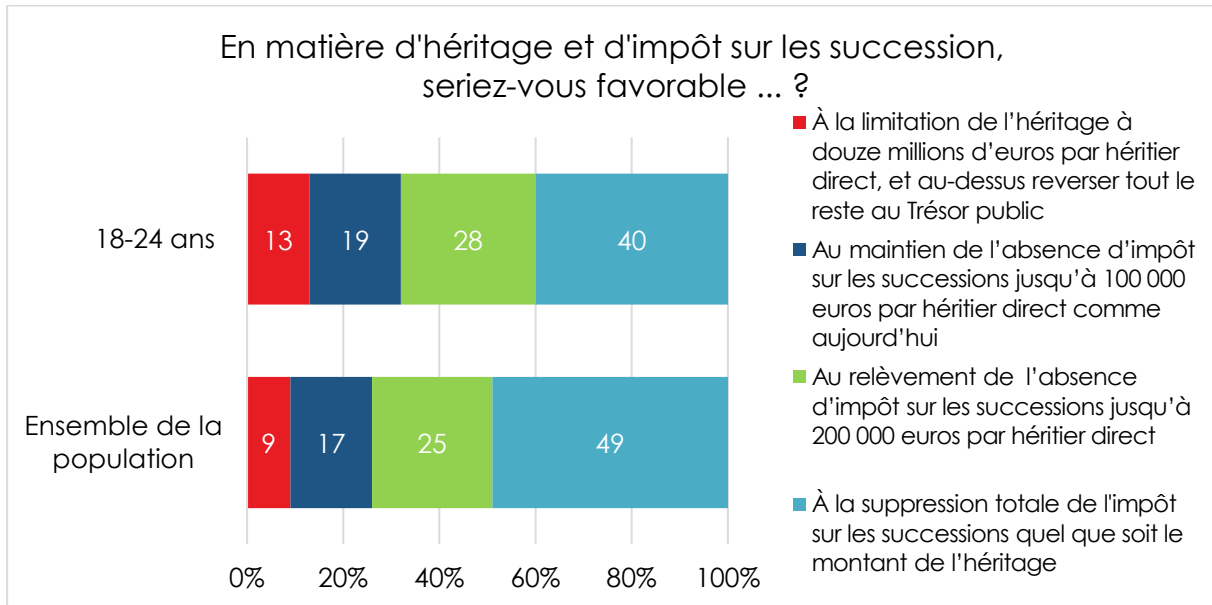


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

TRANSMISSION DU PATRIMOINE : LES JEUNES ASPIRENT À UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ TOUT EN VOULANT LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS PATRIMONIALES

Les jeunes sont plus partagés que le reste de la population sur les questions de transmission et d'héritage. Une majorité relative (40 %) des 18-24 ans est favorable à une suppression totale de l'impôt sur les successions, quel que soit le montant de l'héritage quand cette solution est soutenue par un Français sur deux (49 %). Dans le

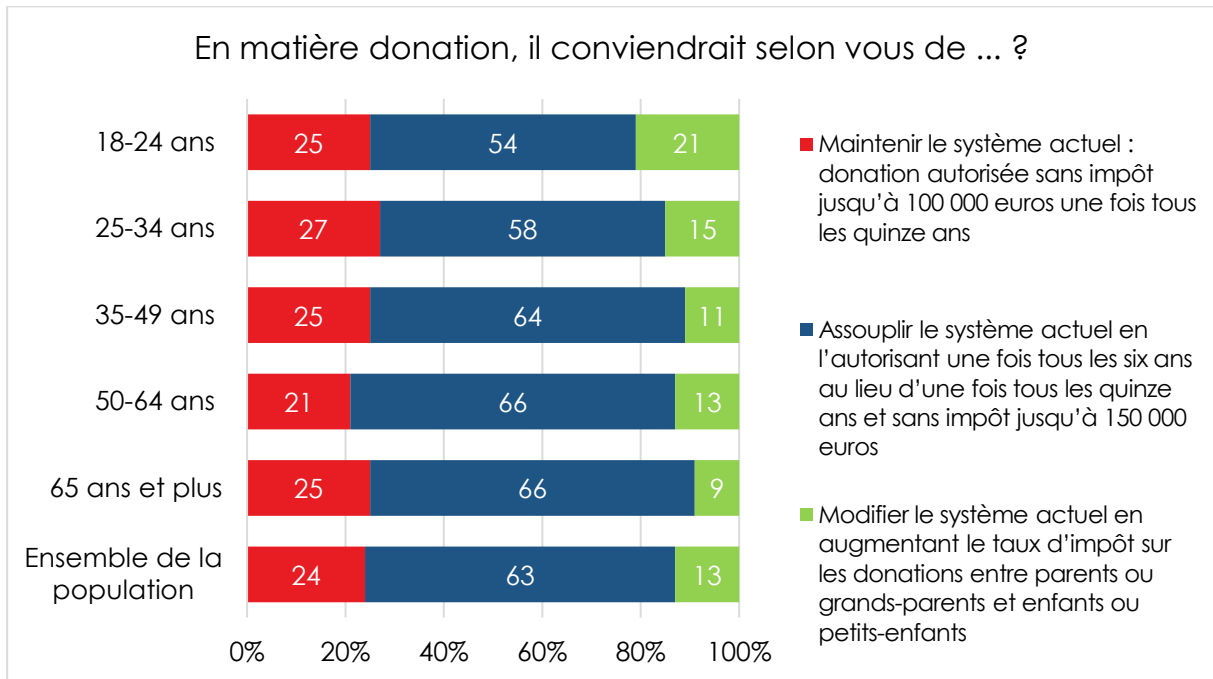
même temps, les jeunes majeurs sont plus nombreux à valider la proposition défendue par Jean-Luc Mélenchon en matière de fiscalité du patrimoine (respectivement 13 % pour les premiers contre 9 % au sein de la population). Moins dotés que leurs aînés, éprouvant des difficultés à s'insérer professionnellement et à se loger, ils aspirent davantage que le reste de la population à réduire sensiblement les inégalités de patrimoine existantes, quitte à introduire des mesures confiscatoires à l'encontre des très hauts revenus.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Les Français, toutes classes d'âge confondues, sont majoritairement favorables à un assouplissement de la fiscalité applicable en matière de donation. Les jeunes majeurs sont ceux qui sont les moins adeptes d'un tel assouplissement. La proposition visant à porter à 150 000 euros (contre 100 000 euros aujourd'hui) le montant des donations sans impôt tous les six ans (contre quinze aujourd'hui) est défendue par 54 % des 18-24 ans

quand 63 % des Français s'y déclarent favorables et même 66 % des 50 ans et plus. Les 18-24 ans sont plus nombreux que leurs aînés à vouloir accroître la fiscalité applicable sur les donations du vivant. 21 % souhaitent ainsi modifier le système actuel en augmentant le taux d'impôt sur les donations entre parents ou grands-parents et enfants ou petits-enfants quand ils ne sont que 13 % en moyenne à valider cette proposition.



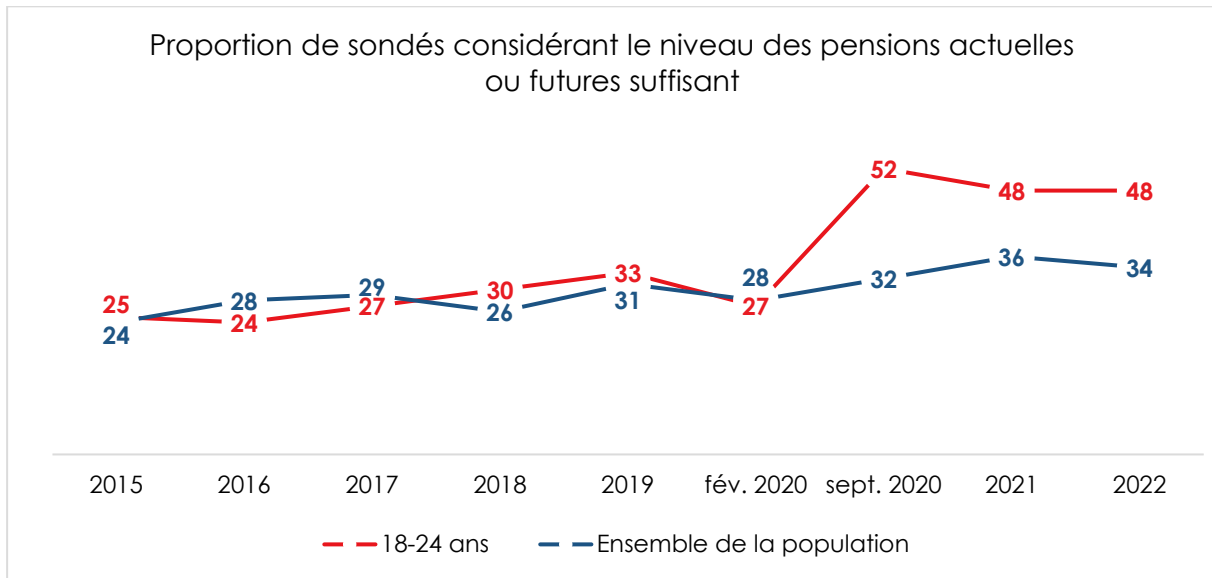
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

LA RETRAITE APPRÉHENDÉE AVEC PRAGMATISME PAR LES JEUNES MAJEURS

APRÈS DEUX ANNÉES DE CRISE SANITAIRE, LA RETRAITE UNE PRÉOCCUPATION RELÉGUÉE AU SECOND PLAN PAR LES JEUNES MAJEURS ?

Lors du lancement du baromètre « Les Français, l'épargne et la retraite » en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, en 2015, la retraite était un sujet particulièrement anxiogène pour les jeunes majeurs,

depuis, leur position s'est modérée. La proportion de jeunes de 18-24 ans considérant que le niveau des pensions (actuelles ou futures) est suffisant pour vivre correctement a presque doublé en sept ans (passant de 25 à 48 %). Dans l'intervalle, le niveau d'inquiétude de la population dans son ensemble s'est également réduit, mais de manière moins nette. En 2022, 34 % des Français semblent satisfaits du niveau des pensions offert soit 10 % de plus qu'en 2015.

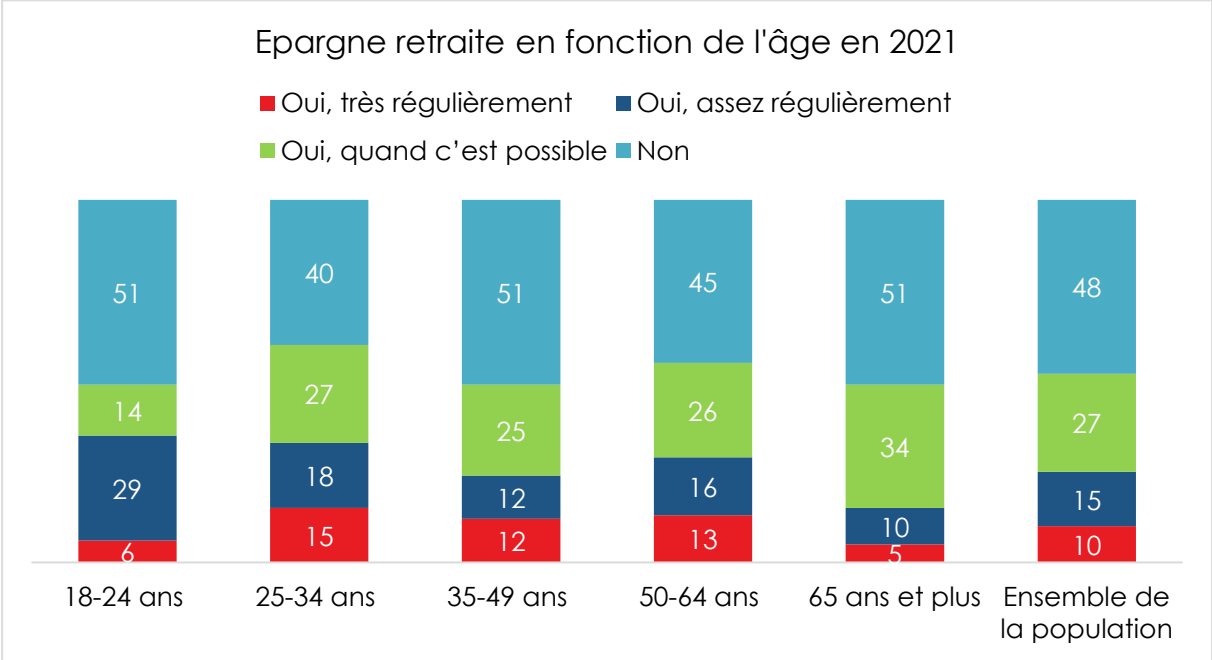


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Le report de la réforme des retraites voulue par le Président de la République lors de son premier quinquennat a contribué à apaiser de nombreux Français mais n'explique pas à lui seul cette évolution. La relative plus grande confiance dans le système de retraite exprimée par les jeunes majeurs tient sans doute aussi au fait que ces derniers, après deux années de crise sanitaire sont davantage préoccupés par leur insertion professionnelle et leur désir d'être autonomes financièrement.

L'ÉPARGNE EN VUE DE LA RETRAITE UNE PRATIQUE RÉPANDUE CHEZ LES JEUNES MAJEURS

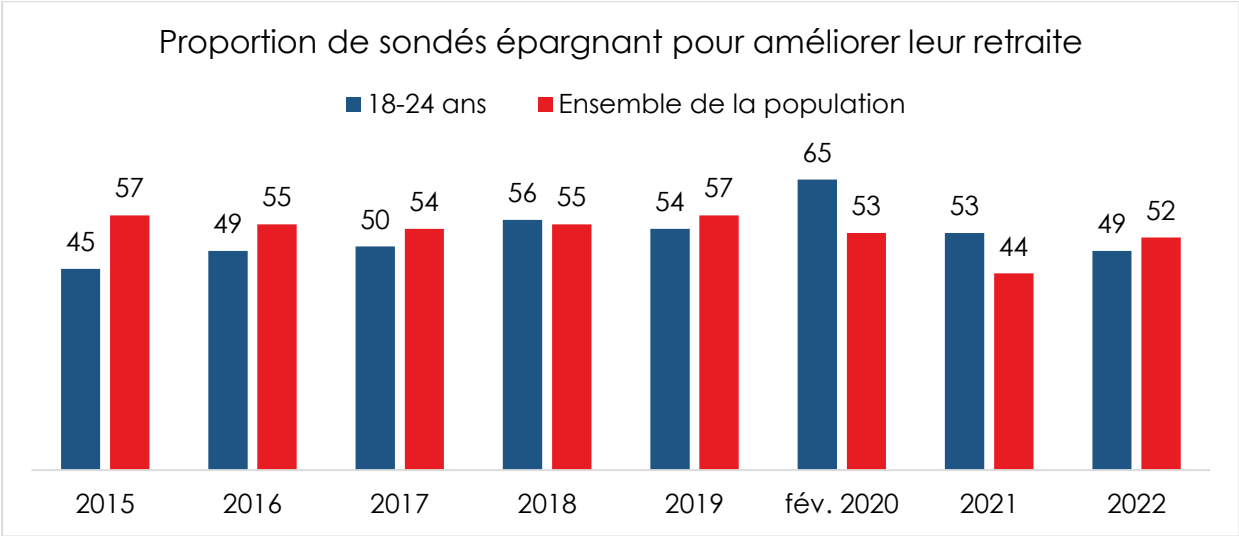
La moindre inquiétude des jeunes à l'encontre du pouvoir d'achat des pensions actuelles et à venir ne les empêche pas de juger nécessaire la constitution d'une épargne en vue de la retraite. 49 % des 18-24 ans déclarent, en 2022, mettre de l'argent de côté en vue d'améliorer leur niveau de vie futur, dont 29 % assez régulièrement.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

Selon les années, la proportion de jeunes épargnants varie de 45 % en 2015 à 65 % au moment du débat sur les retraites et peut parfois dépasser celle de l'ensemble des Français, pris dans leur globalité. Ce fut notamment le cas en février 2020

et en septembre 2021 avec des écarts de 12 et 9 points. De fait, les jeunes majeurs semblent avoir intégré de longue date la nécessité de mettre de l'argent de côté pour leur retraite.

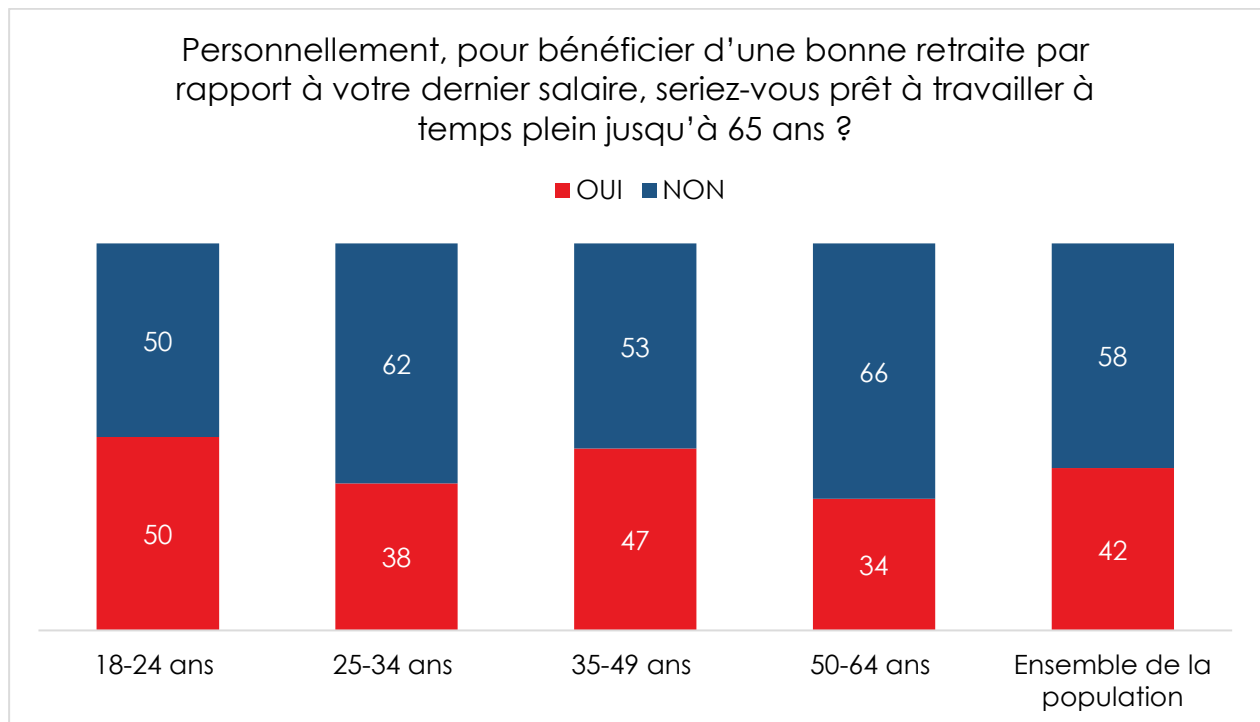


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS NE SEMBLE PAS TABOU CHEZ LES JEUNES

Un jeune sur deux âgé de 18 à 24 ans serait prêt à travailler à taux plein jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une retraite, soit 8 points de plus que l'ensemble des sondés et même 12 points de plus que leurs

aînés de la tranche d'âge supérieure. Cette position s'explique par le fait que le départ à la retraite ne les concerne pas à court et moyen terme. Ils sont convaincus que pour obtenir une retraite, il faut reporter l'âge de liquidation des droits.

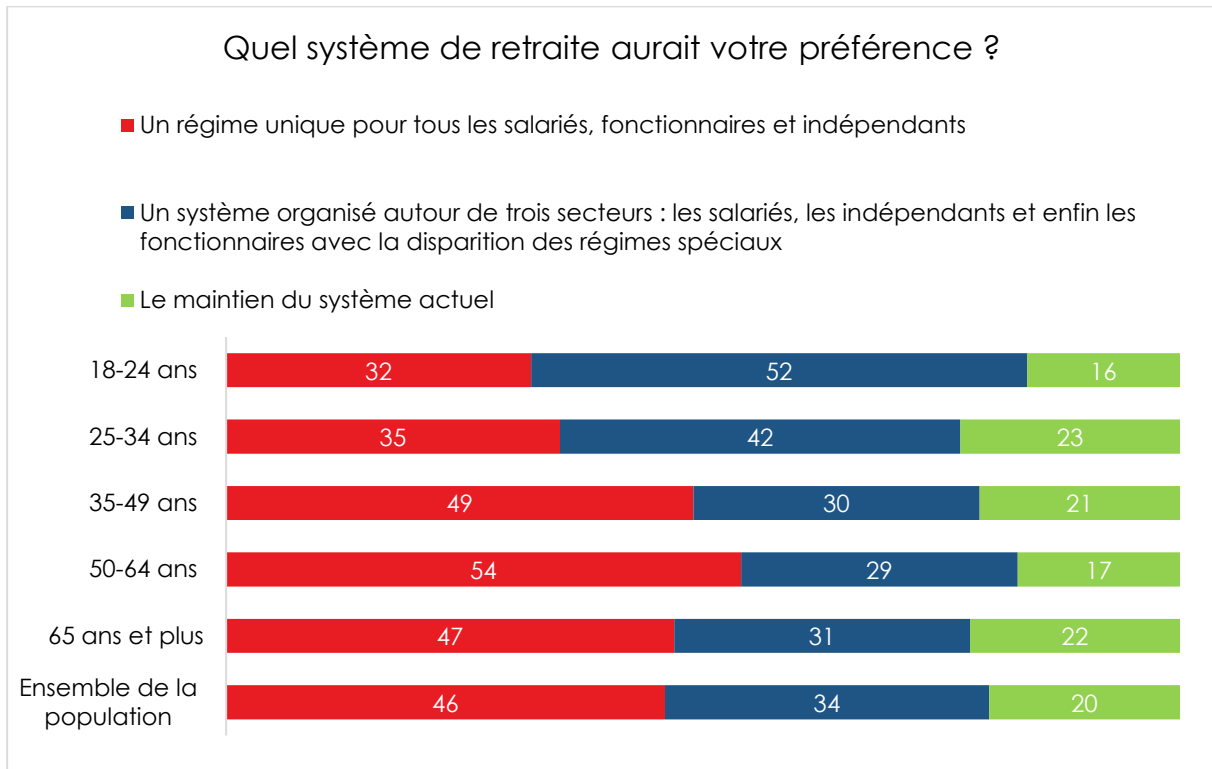


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

RÉFORME DES RETRAITES : LES JEUNES POUR LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ ?

Seuls 16 % des jeunes rejettent en bloc toute idée de réformer le système actuel de retraite quand 20 % des Français, tous âges confondus, sont de cet avis. Les 18-24 ans se démarquent par ailleurs de leurs aînés en privilégiant très nettement l'introduction d'un

système organisé autour de trois grands pôles (salariés – indépendants – fonctionnaires) au régime unique. Ils sont 52 % à soutenir cette solution avancée par le Président de la République à la fin de son premier quinquennat. Elle devance très nettement (de 20 points) l'hypothèse du régime unique. Au-delà de 35 ans, le régime unique est privilégié.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

*

À l'image des Français, les jeunes majeurs semblent partagés, selon les sujets, entre audace, pragmatisme et conservatisme. À travers leurs réponses à l'enquête 2022 Cercle de l'Épargne/Amphitéa, ils manifestent une importante capacité d'adaptation et une volonté d'être acteurs des changements en cours. Ainsi en matière d'épargne, ils prouvent une plus grande agilité et une plus grande ouverture que leurs aînés à la prise de risques et aux nouvelles formes de placements. Pragmatiques, ils ont très vite intégré l'importance de préparer le plus tôt possible leur retraite et accepté l'idée de faire des concessions pour améliorer leur pouvoir d'achat une fois à la retraite.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Livret A et Livret Bleu	1,00 % Plafond 22 950 euros	Avril 2022 : 1,87 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 14,09 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +15,17 milliards d'euros Encours : 357,4 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	1,00 % Plafond 12 000 euros	Avril 2022 : 420 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 2,16 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : 4,04 milliards d'euros Encours : 128,5 milliards d'euros
Plan d'Épargne-Logement (PEL)	1,00 % Pour les PEL ouverts À compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Avril 2022 : -855 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : -3,416 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +1,776 milliard d'euros Encours : 287,911 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	0,25 % Plafond 15 300 euros	Avril 2022 : +96 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : +310 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : +429 millions d'euros Encours : 31,939 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros	Avril 2022 : -16 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : -237 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : -363 millions d'euros Encours : 5,160 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	2,2 % Plafond : 7 700 euros	Avril 2022 : +9 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 2,878 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : -1,092 milliard d'euros Encours : 41,215 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,09 % (avril 2022) Pas de plafond légal	Avril 2022 : +1,793 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 6,278 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +26,719 milliards d'euros Encours : 221,648 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (déc. 2021) : 5,102 millions Encours (déc. 2021) : 111,86 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (déc. 2021) : 103 029 Encours (déc. 2021) : 2,33 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros • En 2020 UC • En 2020	+1,3 % +1,1 %	Avril 2022 : +2,2 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2022 : 10,5 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +21 milliards d'euros Encours : 1 847 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

	Résultats – mai 2022
CAC au 31 décembre 2021	7 153,03
CAC au 31 mai 2022	6 468,80
Évolution en mai 2022	-0,99 %
Évolution sur 12 mois	-0,34 %
Daxx au 31 décembre 2021	15 884,86
DAXX au 31 mai 2022	14 388,35
Évolution en mai 2022	+2,06 %
Évolution sur 12 mois	-7,29 %
Footsie au 31 décembre 2021	7 384,54
Footsie au 31 mai 2022	7 607,66
Évolution en mai 2022	+0,84 %
Évolution sur 12 mois	+8,33%
Euro Stoxx au 31 décembre 2021	4 298,41
Eurostoxx au 31 mai 2022	3 789,21
Évolution en mai 2022	-0,36 %
Évolution sur 12 mois	-6,91 %
Dow Jones au 31 décembre 2021	36 338,30
Dow au 31 mai 2022	32 990,12
Évolution en mai 2022	-0,44 %
Évolution sur 12 mois	-4,46 %
Nasdaq au 31 décembre 2021	15 644,97
Nasdaq au 31 mai 2022	12 081,39
Évolution en mai 2022	-2,05 %
Évolution sur 12 mois	-12,13 %
Nikkei au 31 décembre 2021	28 791,71
Nikkei au 31 mai 2022	27 279,80
Évolution en mai 2022	+1,61 %
Évolution sur 12 mois	-6,41 %
Shanghai Composite au 31 décembre 2021	3 639,78
Shanghai au 31 mai 2022	3 186,43
Évolution en mai 2022	+4,25 %
Évolution sur 12 mois s	-12,14 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2021	1,1378
Parité au 31 mai 2022	1,0721
Évolution en mai 2022	+1,44 %
Évolution sur 12 mois	-12,08 %
Once d'or au 31 décembre 2022	1 825,350
au 31 mai 2022	1 842,040
Évolution en mai 2022	-3,44 %
Évolution sur 12 mois	-3,13 %
Pétrole au 31 décembre 2021	78,140
au 31 mai 2022	118,170
Évolution en mai 2022	+10,89 %
Évolution sur 12 mois	+71,71 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans	
Au 31 décembre 2021	+0,195 %
Au 29 avril 2022	+1,461 %
Au 31 mai 2022	+1,639 %
Taux du Bund à 10 ans	
Au 31 décembre 2021	-0,181 %
Au 29 avril 2022	+0,940 %
Au 31 mai 2022	1,122 %
Taux de l'US Bond à 10 ans	
Au 31 décembre 2021	+1,505 %
Au 29 avril 2022	+2,901 %
Au 31 mai 2022	2,866 %
Taux de l'Euribor au 31 mai	
Taux de l'Euribor à 1 mois	-0,546 %
Taux de l'Euribor à 3 mois	-0,338 %
Taux de l'Euribor à 6 mois	-0,045 %
Taux de l'Euribor à 12 mois	0,390 %
Crédit immobilier (Taux moyen du marché - source Empruntis au 31 mai 2022)	
Tendance sur un mois	En hausse
10 ans	1,20 %
15 ans	1,45 %
20 ans	1,50 %
25 ans	1,70 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectifs moyens constatés pour le 1^{er} trimestre 2022 (BdF)	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	1,88 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	1,82 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	1,80 %
Prêts à taux variable	1,74 %
Prêt-relais taux moyen pratique	2,15 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables au 2^e trimestre 2022	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,51 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	2,43 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	2,40 %
Prêts à taux variable	2,32 %
Prêt-relais taux moyen pratique	2,87 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022	Minimum contributif : 652,60 euros par mois (7 831,24 euros par an) au 1 ^{er} janvier 2022 Maximum pension de base : 20 568 euros par an
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,2841 euro au 1 ^{er} nov. 2021	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,49241 euro au 1 ^{er} jan. 2022	
Indépendants	Valeur du point : 1,221 euro	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,05 euros	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 916,78 euros par mois pour les personnes seules et à 1 423,31 euros pour les couples au 1 ^{er} janvier 2022. De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 11 0001,45 euros pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 17 079,77 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1 ^{er} janvier 2022 de 1,1 % soit à 632,17 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 370,63 euros. Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2021 : 778,53 euros (les ressources des 3 mois précédant la demande sont prises en compte (soit 2 335,58 euros pour 3 mois).
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 21 985,60 euros en 2022 contre 21 320 euros en 2021. Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 34 877,44 euros en 2022.	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> Tous régimes confondus Pour les hommes Pour les femmes 	Droits directs (y compris majoration pour enfants) : <ul style="list-style-type: none"> 1 510 euros 1 931 euros 1 154 euros 	Avec droits dérivés : <ul style="list-style-type: none"> 1 654 euros 1 955 euros 1 401 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercledelÉpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercledelÉpargne.fr